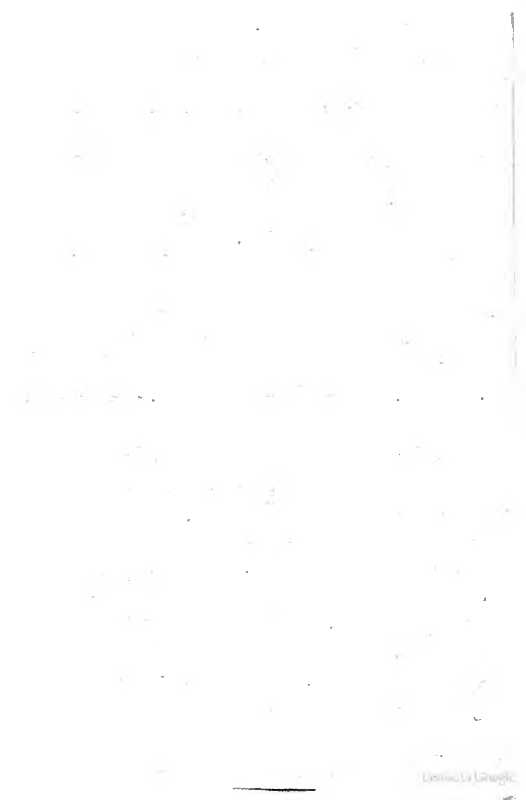
NOTICES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.



RELATIONS

DE SUFFRIDUS PETRI,

ET

D'AUTRES SAVANTS DU XVIe SIÈCLE AVEC L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ETIENNE HEUSCHLING

ET

LES DERNIERS TEMPS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HÉBREU AU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES,

PAR

Félix Nève,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1848.

RELATIONS DE SUFFRIDUS PETRI ET D'AUTRES SAVANTS DU XVIe SIÈCLE AVEC L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR M. FÉLIX NÈVE.

Sic fortis Etruria crevit. Georg.

Les recherches impartiales faites de nos jours sur l'état social, scientifique et artistique, des nations européennes au moyen âge, ont généralement provoqué beaucoup de sympathie et même beaucoup de respect et d'admiration pour cet esprit d'association qui s'est alors révélé en toutes choses avec tant de puissance. Ce qu'on a dit de la libre union des travailleurs pour l'exécution d'œuvres d'art qui défient en quelque manière les calculs de la science contemporaine, on peut le dire aujourd'hui de la pensée qui a créé les premières Universités sur le sol de l'Europe chrétienne et qui les a liées l'une à l'autre, ainsi qu'aux Universités naissantes, par les liens de la plus noble et de la plus solide fraternité. Mais ces liens ne pouvaient subsister que sous l'empire de la grande unité qui avait pénétré et vivifié toutes les institutions sociales du moyen âge : or, déjà au XVe siècle, l'esprit de schisme et d'individualité avait ébranlé la foi des intelligences à la direction providentielle qui avait assuré la durée et la force aux travaux de la science et aux combinaisons de la politique. L'Université de Louvain, établie dans la première moitié de

ce siècle d'agitation, prit bientôt un rang distingué parmi les principales fondations dont s'honoraient les peuples les plus éclairés de la chrétienté; cependant elle ne comptait pas encore cent ans d'existence quand vint à éclater au sein de l'Europe la grande révolution qui devait diviser les races et bouleverser jusque dans ses fondements la société ancienne. Le siècle de la Réforme dut être un temps de périls et de calamités pour l'institution brabançonne demeurée fidèle avec la masse des populations de la Belgique à la foi catholique et à l'autorité des pontifes romains. Il faut bien faire une part aux désordres de l'époque en étudiant l'histoire de l'Université de Louvain dans une de ses périodes les plus glorieuses : cette histoire nous la montre en effet ressentant trop souvent les conséquences des luttes politiques et partageant en quelque sorte tous les revers de notre nationalité. Avant de faire connaître quelques pièces inédites relatives à l'histoire littéraire du XVIe siècle, il ne me semble pas inopportun de retracer brièvement la situation de l'établissement scientifique auquel elles appartiennent plus spécialement par leur contenu ou par la qualité de leurs auteurs.

Dans les premières années du siècle fameux de la renaissance, l'Université de Louvain était entrée franchement dans le mouvement littéraire qui venait d'agrandir le cercle des études académiques; c'est à des hommes tels qu'Erasme, L. Vivès, M. Dorpius, qu'elle dut alors cette activité qui la mit promptement en relation avec

les principaux foyers de la science nouvelle puisée dans les langues et les monuments de l'antiquité classique. Les humanistes distingués que produisirent alors les Pays-Bas, et les textes latins et grecs qui sortirent des presses de plusieurs de nos villes (1), attestent l'intérêt et même l'enthousiasme que l'exemple de l'Italie sut exciter dans toutes nos provinces en faveur des études littéraires. Mais, quand toute l'Europe occidentale fut embrasée par le feu des guerres de la réformation, la Belgique dut prendre nécessairement le rôle de la défensive : en même temps qu'elle s'efforçait de protéger ses propres libertés contre les empiétements du pouvoir ombrageux des Espagnols, elle prenait parti avec ses maîtres contre les entreprises et les excès des novateurs; resserrée qu'elle était entre des nations chez lesquelles les principes et les excès de la réforme s'étaient rapidement propagés, elle se trouva longtemps dans un état de contrainte qui ne pouvait qu'être funeste aux sciences et aux lettres. Tandis que l'hérésie détachait violemment des nations entières de la grande confédération

---

(1) Il suffit de prendre un seul fait : il sortit en 1523 de l'imprimerie de Th. Martens à Louvain une édition d'Homère élégamment exécutée, et surpassant en beauté tout ce que la Belgique a imprimé depuis lors en fait de textes grecs. En 1829, c'était un service signalé rendu aux études par un philologue allemand, M. G. Bekker, que d'avoir réimprimé à Louvain le texte de six Rhapsodies de l'Odyssée sous le titre d'Ὀδύσσεια μικρά !

des peuples catholiques, une sorte de schisme littéraire isolait brusquement et tendait à séparer longtemps les unes des autres les écoles et les académies que divisait déjà la profession d'un symbole différent.

Toutes les forces de l'Université de Louvain se portèrent naturellement, au milieu de la plus grande crise religieuse, sur la défense de la foi; ses théologiens soutinrent la lutte avec éclat, et l'on sait qu'ils donnèrent au concile de Trente l'autorité de leur nom et l'appui de leurs lumières. La polémique fut dans ce moment à la fois une nécessité et un devoir : on ne peut donc être surpris qu'elle ait laissé dans l'ombre chez nos pères tous les autres intérêts qu'ils avaient naguère su prendre à cœur. Puis, si l'on considère l'isolement forcé auquel les événements avaient condamné l'Université des provinces catholiques, on aperçoit bientôt à quelles conditions défavorables restait soumise la culture des lettres et des sciences profanes: nos savans devaient s'attendre à ne rencontrer que de l'hostilité ou de l'indifférence dans les pays gagnés à la cause du protestantisme; ils trouvaient presque partout les partisans des hérésies nouvelles dans l'exaltation du succès, et ils voyaient les Universités les plus célèbres de l'Angleterre et de l'Allemagne tombées au pouvoir des chefs de la Réforme qu'appuyèrent presque toujours les largesses et les faveurs intéressées des princes. Il n'est pas moins vrai que, dans les époques où s'accomplissent des révolutions dans le monde des idées et des croyances, le parti

des aggresseurs se présente au plus grand nombre avec l'avantage de la confiance, de l'orgueil, de la témérité même, qui accompagnent d'ordinaire la défense des nouveautés et secondent trop souvent la révolte : il est donc incontestable que, sous ce rapport, les savants et les érudits catholiques du XVI[e] siècle n'ont pas toujours pu combattre efficacement l'opinion publique, et qu'en apportant dans leurs travaux beaucoup de savoir et de bonne foi, la plupart n'ont pas atteint le degré de renommée et d'influence où s'étaient placés leurs rivaux, qui étaient de fait leurs adversaires en religion. D'ailleurs, il est juste de le dire, les ressources considérables que la spoliation avait mises entre les mains des souverains protestants furent employées à donner du relief aux écoles savantes qui avaient répudié ouvertement les doctrines de leurs fondateurs : l'état florissant de ces écoles privilégiées devait communiquer à ceux qui en occupaient les chaires le prestige d'une supériorité scientifique et en même temps exciter leur zèle pour le prompt achèvement de grandes œuvres d'érudition. Il n'est pas besoin de prouver longuement que les matériaux de pareilles œuvres avaient été préparés depuis deux siècles par le travail patient et laborieux des écoles catholiques.

Quelles relations put conserver l'Université de Louvain avec les autres centres d'études au milieu des troubles du XVI[e] siècle ? C'est ce qu'il est facile de constater en consultant la vie et les écrits des hommes cé-

lèbres qui lui ont appartenu, ainsi que les correspondances officielles de l'Université dont plusieurs pièces importantes ont été livrées à la publicité dans les *Fastes* de Valère André et dans d'autres recueils. Sans parler des affaires religieuses où les chefs de la catholicité montrèrent toujours la plus grande confiance à l'Université de Louvain et réclamèrent plus d'une fois son zèle et son appui, on voit les souverains des Pays-Bas et des princes étrangers entretenir avec elle des relations suivies et lui donner des marques de bienveillance et d'estime ; on serait convaincu, d'autre part, en examinant les documents authentiques qui concernent les rapports de l'Université avec des gouvernements d'origine étrangère, qu'elle a bien compris son rôle d'institution nationale, qu'elle a défendu dans la mesure de ses forces ses droits de corps brabançon, et qu'elle n'a sacrifié volontairement aucun de ses priviléges aux menaces d'un pouvoir politique (1).

Les relations les plus lointaines que l'Académie de Louvain ait entretenues au XVI[e] siècle furent celles qu'elle eut avec les villes de l'Italie et surtout avec Rome et Milan; plusieurs de ses lauréats y vécurent et même y brillèrent, depuis Erasme et Jean Campensis

---

(1) On n'aurait pas de peine à le reconnaître en considérant les crises et les dangers auxquelles l'Université fut exposée pendant les troubles des Pays-Bas sous le duc d'Albe et ses successeurs.

jusqu'à Juste-Lipse, André Schott et Erycius Puteanus. Il faut aussi tenir compte des rapports qu'eut l'Université avec les Académies de l'Espagne par l'intermédiaire d'hommes qui avaient été ses élèves, de Ch. Clusius ou Lécluse, de N. Cleynarts, de J. Vasœus, du fameux Vésale, et enfin d'André Schott; puis, l'on ne peut oublier que la Belgique avait reçu de ce pays des visiteurs et des maîtres dont toute nation savante eut pu s'enorgueillir, les L. Vivès et les Arias Montanus. Si la France agitée par de grandes commotions n'attira dans ses écoles qu'un petit nombre de savants belges, la Hollande et l'Allemagne firent un meilleur accueil à nos compatriotes voyageurs malgré le malheur des temps. Tantôt des charges scientifiques ou des fonctions importantes furent confiées à des docteurs de l'Université de Louvain par la cour impériale de Vienne; c'est ainsi que Nic. Biesius de Gand et le célèbre Rembert Dodonée ou Dodoens de Malines y furent appelés par l'empereur Maximilien. Tantôt la création d'Universités nouvelles entraînait au fond de l'Allemagne des hommes qui avaient conquis leurs premiers succès dans la carrière des lettres au sein de l'institution belge. La politique des lieutenants de Philippe II (1), et en particulier les arrêtés du duc d'Albe, défendant rigoureusement la fré-

(1) Le placard, daté du 4 mars 1569, ne fut suspendu qu'en novembre 1577 par une déclaration des états-généraux.

quentation des Universités étrangères, ne purent empêcher les libres migrations grâce auxquelles des contrées éloignées faisaient échange de loyaux services: elles n'eurent rien que d'honorable pour les nourrissons de l'*Alma Mater*, quand la vanité n'exigea pas d'eux des transactions coupables avec les devoirs de la conscience et les lois de la probité; certes, la gloire que la Belgique recueillit par l'enseignement de Juste-Lipse à Jéna et à Leyde serait bien plus grande et plus pure, si le célèbre érudit n'avait mis en pratique en fait de croyances un système de dissimulation où la petitesse d'esprit le dispute à un déplorable orgueil.

Au reste, qu'on ne s'étonne pas que l'université protestante de Leyde, fondée en 1575 aux portes de la Belgique, ait conquis rapidement une renommée universelle dans la culture des sciences et des lettres, tandis que Louvain restait exposé à la fois aux atteintes d'un pouvoir ombrageux et aux vicissitudes des guerres civiles : l'Académie batave surgissait spontanément avec toutes les forces que l'esprit de résistance et d'opposition avait données à la nationalité naissante des Provinces-Unies; ses protecteurs faisaient appel sans aucune réserve à toutes les capacités; ils donnaient asile et protection à la milice errante des esprits inquiets, des novateurs puissants par leur ambition et des transfuges du catholicisme. Il y a une raison d'enthousiasme intellectuel autant que d'effervescence religieuse dans la prépondérance acquise en peu d'années par la princi-

pale école de la Hollande : un tel enthousiasme était dans les tendances d'un siècle ardent à la controverse, ingénieux, mais sceptique, esclave du succès et aussi avide de gloire que léger dans ses mœurs.

Pour ne parler que de l'Allemagne, c'est avec les écoles publiques des pays demeurés catholiques que l'Université de Louvain put nouer les relations les plus nombreuses et les plus étroites; elle se fit l'auxiliaire de la Papauté en envoyant des maîtres aux institutions qui étaient destinées à défendre comme elle la foi romaine. L'an 1549 où fut fondée l'Académie de Dillingen dans le cercle de Souabe, un docteur de Louvain, Martin Rithovius, y fut appelé pour enseigner l'Écriture sainte : il était réservé de fournir une plus haute carrière dans la suite des temps à ce savant théologien qui assista aux dernières sessions du concile de Trente (1562) et qui mourut évêque d'Ypres. Un autre théologien non moins célèbre, Guillaume Lindanus fut chargé à Dillingen du même enseignement, et l'on sait que l'évêque de Ruremonde et de Gand a été au premier rang des prélats de son siècle par ses travaux apostoliques et par ses écrits de dogmatique, de discipline et surtout d'exégèse. Des rapports du même genre se sont établis entre l'Université de Louvain et les Universités d'Ingoldstadt et d'Erfurt, comme il nous est permis de le constater à l'aide de pièces originales dont nous devons la communication à M. le chanoine P. F. X. De Ram, Recteur de l'Université catholique.

§. I.

Au moment où la plupart des états de l'Allemagne se déclarèrent pour la Réforme de Luther, les ducs électeurs de Bavière maintinrent la profession du catholicisme dans leurs états héréditaires; ils veillèrent à ce que l'Université d'Ingoldstadt (1), qui avait été fondée un siècle auparavant (en 1410), restât un centre d'études académiques toujours soumis à l'esprit et aux principes d'orthodoxie : c'est à l'académie d'Ingoldstadt qu'appartenait le docteur Jean Eckius, fameux par sa polémique contre Luther et Carlstadt (2). Il s'établit naturellement à cette époque une suite de relations d'une sincère fraternité entre l'Université bavaroise et l'Université des provinces belgiques, et on a lieu d'observer que, jusqu'à la révolution française, ces deux Universités ont persévéré dans la profession de la même foi au nom de laquelle elles avaient été créées et protégées par l'autorité civile.

Je ferai d'abord mention des offres faites à l'Université de Louvain par celle d'Ingoldstadt, à l'effet d'ob-

(1) Ingoldstadt est une petite ville située sur le Danube, à quatorze lieues de Munich; elle eut la gloire de résister à Gustave-Adolphe pendant la guerre de Trente-Ans.

(2) Le duel du moine saxon contre le subtil chancelier d'Ingolstadt a fourni l'une de ses meilleures esquisses à M Audin dans son *Histoire de Luther* (ch. 8 et 12).

tenir un de ses élèves, Jean Bosche ou Boschius, pour la chaire d'éloquence. Ce personnage était né à Looz, dans le principauté de Liége; il se distingua dans le médecine où il prit le grade de licencié ainsi que dans les lettres grecques et latines (1). C'est à ce second titre qu'il fut appelé à Ingoldstadt en 1558, comme le prouve le document qui va être inséré ci-après : il s'agit en effet dans cette pièce des leçons de l'art oratoire (*Oratoriae lectionis*). Cependant il paraît certain que Boschius y professa la médecine et l'histoire naturelle, si l'on en juge par les divers traités de médecine qu'il a publiés à Ingoldstadt même (2), et d'ailleurs, le jour de sa réception dans cette Université, il prononça un discours fort loué *De optimo Medico et Medicinae auctoribus* (3). Boschius a pu être recommandé comme humaniste par ses maîtres de Louvain pour ses études sur les monuments de l'antiquité : nous voyons qu'il avait

---

(1) Jean Boschius, que V. André appelle *Græcè Latinèque peritissimus*, fut un des compétiteurs de Corn. Valerius à la chaire de latin devenue vacante en 1557 par le décès de P. Nanius. *Coll. Tril. exordia*, p. 56.

(2) Voir les titres de ces traités dans la notice consacrée à J. Bosche dans la *Biographie Liégeoise*, par de Bec de Lièvre, tom. I, p. 261—62 (Liége 1836).

(3) Ce discours a été imprimé dans le premier volume des *Orationes Academiæ Ingolstadiensis*.—Notre compatriote est nommé Boscius dans le recueil intitulé : *Almæ Ingolstadiensis Academiæ* tomus I (1581), p. 125 et 134.

traduit en latin le livre d'Ocellus Lucanus, *de la Nature de l'Univers*, περὶ τῆς τοῦ Παντὸς φύσεως, traduit une première fois par Guillaume Chrétien, médecin de François I[er] (1); Boschius soigna le réimpression du texte grec d'après l'édition faite à Paris en 1539, et fit imprimer en même temps sa nouvelle version avec des notes (2). Il est vraisemblable qu'il tira parti d'un manuscrit de l'ouvrage, conservé à Louvain; car ce manuscrit est cité parmi les sources qu'a consultées Jérôme Commelin dans l'édition nouvelle d'Ocellus Lucanus qu'il donna à Heidelberg en 1596 après celle du comte Louis Nogarola (3).

Boschius accepta avec empressement les conditions que l'académie d'Ingoldstadt lui avait fait proposer par les professeurs de Louvain. La lettre par laquelle le Recteur, le chancelier et le sénat académique d'Ingoldstadt ont renouvelé leur première proposition est assez curieuse pour être citée en entier; elle montre quel genre de services ils demandaient au professeur d'éloquence, à l'Orateur (*Orator*), et quelle rémunération

---

(1) Paris 1541, in-12, — à la suite de la traduction qu'avait faite G. Budé du traité d'Aristote *de mundo*. — V. Schoell, *Hist de la littér. grecque*, t. II, p. 312.

(2) *De universi orbis natura*. — Lovanii 1554, ap. Petrum Colinæum (in-12).

(3) V. l'avant-propos de l'abbé Batteux au traité philosophique d'Ocellus, trad. en français, p. 11.

ils entendaient lui offrir : en dehors des indemnités de voyage dues à un étranger, des honoraires annuels de cent cinquante florins en argent et une habitation commode forment la meilleure partie de ces offres. Dans le cas où Boschius ne les aurait point agréées, le corps académique de Louvain était chargé de faire choix d'une autre personne d'une égale honnêteté et d'une égale érudition.

Voici la lettre écrite d'Ingoldstadt au Recteur et aux membres de l'Université de Louvain, en date du 4 septembre, avec demande d'une prompte réponse :

« Gratissima fuit, Reverendi et clariss. Viri, animorum vestrorum erga Academiam nostram declaratio; talesque animos libenter amplectimur : et si feceritis id quod ostendistis, magnam habebimus gratiam, atque benevolentiam vestram omni officiorum genere plenam, mutuæ inter nos charitatis pignus judicabimus. Quod de Joanne Boschio scripsistis, libenter audivimus, scimusque eum non contemnendum dignitatis locum apud nos habiturum. Ut autem Boschius Oratoriæ lectionis in nostra Academia conditionem, statumque intelligat, breviter expediemus. Oratori per unam horam quotidiè legendum est : exceptis festis diebus ab Ecclesia indictis. Ferias præterea habet a Dominica palmarum usque ad Dominicam Quasimodo geniti : in Canicularibus octo dies feriatur. A festo S. Michaelis usque ad festum S. Lucae non docet. Natalis Domini usque ad festum Epiphaniae : et in Bacchanalibus usque ad Dominicam Invocavit,

nunquam legit. Accedunt his etiam feriis dies promotionum publicarum. Quare si ejus animi Boschius fuerit, ut cupiat Oratoriam apud nos docere, offerimus ei annuatim centum, et quinquaginta florenos in moneta, unà cum habitatione commoda et se digna. De victu ipse sibi prospiciet: nemo enim professorum est, qui stipendium cum victu conjunctum habeat. Inveniet convictores doctos, honestos, et congruos. In quam rem, si opus fuerit, non deerimus ei consultores, et promotores. De viatico, et profectionis sumptibus, non debet esse sollicitus Boschius; quæcumque necessario in ea re exposuerit, refundemus. Hoc vobis plane persuasum esse volumus, huc usque nulli Oratori tantum stipendium numeratum : quamquam enim graves et eruditi viri huic provinciae praefuerint. Verum quià Boschium virum dignissimum, et judicamus, et scimus, eum tam liberali stipendio ornare non fuimus gravati. Id quod ei indicare, et nostri animi voluntatem promptam offerre, poteritis. Quod si Boschius hanc provinciam subire recusaverit, quæsumus ut cum alio bono et æquè docto viro de ea re agatis. Cæterum quæcumque officia in vos conferre poterimus, elaborabimus ut cognoscatis ea liberalia et recta fuisse. Responsum a vobis per publicum veredarium vicissim expectabimus. Deus Opt. Max. vos incolumes conservet. Ingolstadio nonis septembris anno Christi M.D.LVIII. »

V. D. Devinctissimi,

Rector, Cancellarius et Senatus

Academiæ Ingolstadiensis.

Cette pièce, scellée aux armes de l'Université d'Ingoldstadt, portant l'effigie de la Vierge dans une chapelle gothique, a pour adresse : « Reverendis, Magnificis, et Doctissimis Viris, et Dominis D. Rectori, et Senatui studii generalis oppidi Lovaniensis Dominis suis observandissimis. »

Les ducs de Bavière furent quelquefois, de leur côté, en relation directe avec les chefs de l'Université de Louvain. On voit le duc Albert intervenir en 1566 pour solliciter auprès de l'autorité académique la grâce d'un de ses sujets, étudiant à Louvain, récemment coupable d'un meurtre. Le prince fait valoir dans la lettre qu'il adressa le 10 juin 1566 à l'Université la haute position du père de ce jeune homme, George Taufkircher, son conseiller intime, et il invoque surtout l'absence de préméditation dans le crime commis par Jean G. Taufkircher en tuant son ami Habermann qui l'avait menacé d'une lame de poignard ; enfin, il demande aux représentants de l'Université un acte de clémence comme une faveur toute particulière pour laquelle il entend montrer à l'avenir en toute occasion ses sentiments de reconnaissance.

Il n'est pas moins curieux de voir en quels termes le même souverain, l'électeur Albert, recommande à l'Université de Louvain un savant qui a fait quelque séjour dans ses états et dont il a pu apprécier le mérite. Hannardus Gamerius ou Van Gameren, né dans les Pays-Bas, était licencié en médecine et poète (1) ; il avait

(1) *Bibl. Belg.*, I, p. 431. — Fr. Swertius, *Athen. Belg*, p. 320—21.

professé la langue grecque quelques années à l'Université d'Ingoldstadt (1); quand il rentra dans sa patrie en 1568, il devint recteur de l'école de Tongres dans la principauté de Liége et finit par s'attacher à la fortune de Don Juan d'Autriche. Ses travaux littéraires et ses diverses traductions d'auteurs grecs, parmi lesquelles nous remarquerons celle du poëme orphique *Sur les Pierres* (2), *περὶ Λίθων*, lui avaient acquis quelque renommée : on lui attribue également quelques satires et pamphlets contre Luther et d'autres adeptes de la Réforme.

En remettant ou plutôt en confiant Hannardus Gamerius à la bienveillance d'une Université étrangère, le duc de Bavière ne fait que suivre la tradition qui liait entre elles toutes les institutions scientifiques animées du même esprit, et il demande de bons services pour son protégé à l'exemple de ceux qu'il a pu rendre à d'autres savants issus de quelque province de Belgique : qu'on se rappelle seulement les fonctions honorables

— On lui fait gloire surtout de *Bucoliques* latines écrites à l'imitation des grands poëtes.

(1) On peut rapporter à son séjour en Bavière une prosodie latine publiée à Munich (en 1567, in-8) sous le titre de *Via regia ad Musas*, et un discours prononcé à Ingoldstadt *de laudibus linguæ græcæ* pour l'ouverture de ses leçons en décembre 1564.

(2) Sa traduction en vers latins fut imprimée à Liége (in-4) avec des *Observationes*.

confiées dans son Université d'Ingoldstad à J. Boschius dont nous avons parlé plus haut. Albert ajoute à sa demande de généreuse protection la promesse de nouvelles faveurs dont il disposera à l'avenir envers l'Université belge; on pourra juger de ces bonnes dispositions d'un prince catholique de l'Allemagne par le contenu de la pièce suivante :

ALBERTUS Dei gratia Comes Palatinus Rheni, utriusque Bavariæ Dux, etc.

Salutem, gratiam et benevolentiam nostram.

Non dubium esse potest quin præsentem Hannardum Gamerium Mosæum (1), propter excellentem doctrinam, et quod magnus illius est in Ecclesia Catholica usus, omnibus humanitatis et benevolentiæ officiis vestra sponte prosequuturi, ornaturique sitis, cum eam semper habeat virtus mercedem, ut in sui amorem cultumque rapiant boni omnes. At vero nos, etsi seipsum facile commendat, tamen quia etiam absentem diligimus, et servitiis nostris addictum gratia et benignitate singulari complectimur, petendum à vobis existimavimus, ut nostri etiam intuitu majorem experiatur is apud Vos, et

---

(1) Gamerius a pris le surnom de *Mosæus*, de ce qu'il était né, selon les uns, près de Maseyck dans un bourg, *in Hemertensi juxtà Moseicam pago* (Val. Andr. et Fr Swertius, l. cit.), selon les autres, dans la ville de Maestricht : « Poeta von Maestricht, daher er seinen Zunahme bekommen. » Chr. G. JOECHER, *Allg. Gelehrten-Lexicon*, t. II, p. 352 (Leipzig 1750).

in promovendo benevolentiam, et in ornando studium. Nihil profecto conferetis indigno, nihilque adjicietis tam amplum quod non pro eo quavis occasione reddere cupiamus ipsi. Quamobrem si gratiæ et benignitatis nostræ usum aliquem vobis speratis, si alicui vestrum magnum aliquod a nobis expetitis beneficium, efficitote, ut intelligamus Hannardum nostrum, bonorum omnium favore et studio inprimis dignum, eum apud vos locum obtinere quem et expectatione nostra non inferiorem judicatis, et is virtute et doctrina tueri commodissime possit. Valete. Monachii V die aprilis anno Domini M.D. LXVIII.

ALBERTUS Dux Bavariæ.

La lettre qui est cachetée aux armes de l'électeur de Bavière porte l'adresse suivante : « R^{dis}, doctissimis et honoratissimis Viris, nobis sincere dilectis, Rectori et Senatui almæ Universitatis Lovaniensis. »

§. II.

En nous transportant vers une autre contrée de l'Allemagne, nous y trouvons vers le milieu du XVIe siècle un autre savant que la Belgique pouvait alors revendiquer avec non moins d'honneur que le professeur d'éloquence à Ingoldstadt : c'est à Erfurt que nous voyons faire ses premières armes dans l'enseignement SUFFRIDUS PETRI, un des humanistes distingués formés à cette époque dans les colléges de Louvain. Il me paraît indis-

pensable de faire connaître ce personnage dans les principaux moments de sa carrière, avant d'insister tout particulièrement sur les relations qu'il eut avec l'étranger et sur le séjour qu'il fit d'abord à Erfurt et ensuite à Cologne. Cependant, je n'entends relever qu'un petit nombre de faits touchant de plus près à l'histoire littéraire du temps, puisque la vie et les écrits de Suffridus Petri occupent une place très considérable dans les recueils biographiques de J. N. Paquot (1) et de F. V. Goethals (2) : il est bien des détails et des renseignements d'ailleurs curieux qu'on est dispensé de répéter, dès qu'ils sont consignés dans des recueils aussi répandus.

Suffridus Peeters, ou Sjurd Peeters, ainsi nommé parce que son père s'appelait Pierre, a pris rang dans le monde savant sous le nom de Suffridus Petrus ou Petri, que l'on trouve employé par ses contemporains avec peu de variantes. C'est en 1527 qu'il naquit dans un humble village de la Frise, plus voisin de Dokkum que de Leuwarde : cependant, pour faire honneur sans doute à une des villes importantes de son pays natal, où il avait fait ses premières études, Suffridus s'est dit

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, etc., t. VII (éd. in-8), p. 271—93. Louvain, 1766.— A la notice de Paquot se rattache celle de Weiss dans la *Biogr. universelle*, t. XXXIII, p. 532—33.

(2) *Lectures relat. à l'hist. des sciences, des arts, des lettres et de la politique en Belgique*, t. II, p. 162—69. Bruxelles 1837.



le plus souvent originaire de Leuwarde : il n'a presque jamais manqué de joindre à sa signature le double titre de *Frisius* et de *Leovardiensis*. Suffridus Petri se rendit de bonne heure à Louvain qui était le principal centre d'études alors fréquenté par la jeunesse des provinces septentrionales de la Belgique, qui devaient un peu plus tard secouer le joug espagnol pour former une nouvelle nation : et naguère, la Hollande n'avait-elle pas payé magnifiquement son tribut littéraire à la ville brabançonne en lui envoyant tour à tour Martin Dorpius, Erasme, Pierre Nannius, sans parler d'autres hommes éminents en théologie et en droit? Suivant la coutume, c'est au sortir de l'école latine que Suffridus Petri fut envoyé à l'Université pour y suivre à la fois des cours de philosophie et de langues dans un des colléges de la faculté des arts. On sait qu'il y assistait en 1547 aux leçons de J. Thriverus sur les aphorismes d'Hippocrate, qu'on avait l'usage d'expliquer publiquement comme des axiomes de sagesse universelle, et qu'il a profité des leçons de littérature ancienne données au collége des Trois-Langues. On le voit quitter l'Université en 1553, et rentrer dans sa patrie où il tira parti des connaissances qu'il venait d'acquérir en répandant surtout le goût de la langue grecque. Un peu plus tard, Suffridus Petri était rentré dans les murs de Louvain, quand il reçut du sénat académique en 1557 la proposition d'aller enseigner à l'Université d'Erfurt les langues grecque et latine ; c'est le premier fait

sur lequel nous ayons l'intention de nous arrêter bientôt, en faisant usage des renseignements que la correspondance du nouveau professeur peut fournir sur sa position personnelle et sur la situation de l'Université qui venait de l'adopter.

Cependant le séjour de Suffridus Petri à Erfurt ne put être bien long, et nous en dirons plus loin la cause : il regagna la Belgique en 1562, pour s'attacher peu de temps après en qualité de secrétaire au cardinal de Granvelle qui fit le plus grand cas de sa diligence et de son activité. C'est à Bruxelles qu'il dut résider le plus souvent avec le ministre de Marguerite, et qu'il put jouir de la société d'Etienne Winand Pighius chargé avec lui de la rédaction des lettres latines et des fonctions de bibliothécaire (1). Lorsque le Cardinal de la famille des Perrenot se retira en Franche-Comté au moment de sa disgrâce (1564), Suffridus Petri ne le suivit pas à Besançon où le spirituel prélat sut embellir par la culture des lettres et par la société des savants un repos de cinq années : il préféra reprendre un genre de vie plus paisible que celui qu'il est permis de mener dans un palais ; ainsi le fait raisonner un de ses biographes, en le disant dégoûté de la cour, *aulæ pertæsus*, et

(1) Stephanus WINANDUS, célèbre comme théologien et comme humaniste, était né à Campen, dans la province d'Over-Yssel. Il avait consacré huit années dans Rome à l'étude de l'antiquité, avant l'époque où il devint le secrétaire de Granvelle. La Bibliothèque R. de Berlin possède les autographes de 264 de ses lettres (ann. 1557-97).

en ajoutant en son nom cette réflexion philosophique « qu'une vie de cour n'est en effet rien autre chose qu'une brillante misère et qu'un bonheur simulé (1). »

Suffridus Petri fut sur le point de se transporter à Groningue où les magistrats lui avaient offert une chaire dans un établissement d'instruction récemment créé. Mais, ayant vu l'entreprise subitement ruinée, il se décida à reprendre à Louvain ses études de droit, et il y fut promu en 1574 au grade de licencié, *Juris utriusque Licentiatus*, en même temps que François Schott, d'Anvers, frère d'André (2). Comme il avait toujours cultivé avec soin l'objet de ses premières études littéraires (3), il enseigna quelque temps la langue grecque au collége des Trois-Langues, comme suppléant de Théodoric Langius (ou Thierry de Langhe), accablé par les infirmités de l'âge (4); il entreprit avec succès l'explication des

---

(1) Fr. Swertius, *Athenæ Belgicæ*. (Antverpiæ 1628, p. 681–82) ; « Quam vitam nihil aliud judico quam splendidam miseriam se personatam felicitatem. »—Il ne sera question de S. Petri que dans les derniers volumes de la *Correspondance de Granvelle*, publiée par Weiss, le savant bibliothécaire de Besançon (Paris, I. R. 4o.).

(2) Coupé, *Soirées littéraires*, t. XVI, p. 184. (Paris 1799.)

(3) S. Petri avait publié dans les années qui ont suivi son appel à Erfurt la traduction latine de plusieurs traités curieux de Plutarque, de l'*Apologie* d'Athénagore, et des trois derniers livres de l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène. Ces traductions ont paru à Erfurt, à Bâle, à Louvain et à Cologne.

(4) Theodoricus Langius, né à Enkhuizen en Hollande, avait enseigné le grec dix ans à Bordeaux, et il avait remplacé à Louvain Adrien Amerotius (mort en 1560) dans le même genre d'enseignement ; il mourut en 1578. Langius avait été au nombre des maîtres d'André Schott qui

textes grecs, en particulier l'interprétation de Pindare, « le plus difficile d'entre les poètes (1) », et il a dû aider Langius lui-même dans la traduction de plusieurs auteurs. Il faut de même rattacher à l'enseignement public de S. Petri le recueil qu'il fit des discours sur les lettres grecques et qu'il publia à Bâle : *Orationes quinque de utilitate multiplici linguæ Græcæ* (2).

Les troubles qui éclatèrent avec plus de violence dans les Pays-Bas peu d'années après engagèrent Suffridus Petri à accepter en 1577 une chaire de droit dans une des écoles de Cologne; il fit dès lors des questions de droit la matière principale de ses études, et c'est en qualité de jurisconsulte qu'il entretint les relations les plus nombreuses dans les derniers temps de sa vie : nous reviendrons sur les services qu'il lui fut donné de rendre à cette époque dans un nouveau champ de travail. Cependant, frappé d'un coup terrible par la mort de son épouse en 1580, il entra peu de temps après dans les ordres, et il fut promu en 1588 au rang de chanoine dans l'église des Douze-Apôtres à Cologne. Suffridus

---

déplore sa perte dans une lettre écrite de Tolède en 1581 à Ch. Plantin. (Lettre insérée dans son édition de Pomponius Mela, 1582, et reproduite dans les *Analectes* de l'Annuaire, 1847, p. 236 et suiv.)

(1) Poetam Græcorum difficillimum. — Val. André, *Coll. tril. exordia ac progressus*, p. 67. (Lovan. 1614) — M. Goethals met au nombre des manuscrits de S. Petri « qui ne sont pas perdus » (sic) des *Commentarii in Pindari Olympica* (*Lectures*, II, p. 169).

(2) Basileæ, ap. J. Oporinum, 1566, in-8.

Petri remplit en même temps les fonctions de président du collége des Juristes dans cette ville, et il a porté en conséquence le titre de régent de la fondation des Couronnes d'après le nom de ce collége, *Regens Bursæ Coronarum*. Cependant sa patrie ne l'oublia pas toujours : les états de Frise lui conférèrent pendant son séjour à Cologne le titre d'Historiographe (*Ordinum Frisiæ Historicus*) ainsi que la jouissance d'une pension qui lui fut payée jusqu'à sa mort arrivée l'année 1597. C'est avec ce titre officiel que Suffridus composa ses deux ouvrages historiques sur la Frise, l'un en trois livres sur l'antiquité et l'origine des Frisons (1), l'autre sur les écrivains de la Frise partagés en seize décades et demie (2).

On a loué Suffridus Petri pour son zèle infatigable, pour l'ardeur qu'il a montrée dans tous ses travaux et en particulier dans ses recherches historiques. Le dernier éditeur de la *Bibliotheca Belgica* a répété à cet égard les paroles de Valère André (3) : « Vir studii » indefessi, tenacis memoriæ, atque historiæ sive le- » gendæ sive scribendæ ita addictus, ut ne horam qui- » dem ullam sineret labi, quam non litteris impensam

(1) *De Frisiorum antiquitate et origine libri tres*, etc. Colon. Agripp. 1590.

(2) *De Scriptoribus Frisiæ decades XVI et semis*, etc. Colon. Agr. 1593. — D'autres éditions de ces deux livres furent faites plus tard à Franeker en Frise.

(3) *Bibl. Belg.* (ed. 1623), p. 725. — Ed. Foppens, p. 1110.

» doleret. » Fr. Swertius ne s'est pas contenté de louer S. Petri pour son application et sa mémoire; il lui attribue non seulement la diligence, mais encore l'exactitude dans ses recherches, en l'appelant « Antiquitatum » mirus amator et sedulus investigator (1). » Les auteurs plus récents n'ont pas respecté cette réputation de l'historiographe frison : ils lui ont refusé la critique qui ne peut manquer à la véritable histoire (2). Ils ont pu reprocher à Suffridus Petri d'avoir accueilli sans réserve toutes les fables dont une ancienne tradition avait composé l'histoire primitive de sa patrie. En effet, pour relever l'antiquité de sa propre nation, il avait usé imprudemment dans le premier ouvrage des romans historiques du moyen-âge où le goût du merveilleux avait fait entrer des contes absurdes; il avait cru devoir rompre des lances pour faire remonter jusqu'à Sem les fondateurs de la nation frisonne et pour rattacher à la personne d'Alexandre-le-Grand deux de ses anciens héros. Rival de Goropius Becanus en fait d'explications patriotiques de l'histoire primitive, S. Petri était-il plus coupable que ces romanciers modernes qui transforment en héros du cycle de Charlemagne ou en chevaliers des croisades les ancêtres du seigneur de leur village, tout cela en faveur d'une origine ou d'une étymologie ger-

(1) Ouvr. cité, p. 682.

(2) Voir Paquot, *Mémoires*, t. VII, p. 277, p. 283—85. — Goethals, *Lectures*, t. II, p. 168. — Vossius, *de Histor. latinis*, liv. II, ch. 32.

manique? On peut absoudre après tout Suffridus Petri du reproche de mauvaise foi, mais on ne peut le justifier du manque de critique qui lui a fait attribuer à la Frise toute une série d'écrivains purement imaginaires (1). Baillet a été trop loin en lui prêtant l'invention systématique de noms supposés (2) : « Il n'a point » eu honte, dit-il, de vouloir nous en imposer, et de » nous tirer de la fécondité de son cerveau tous ces » impertinents masques d'écrivains frisons qu'il a forgés » à plaisir, tels que sont les *Solcons*, les *Sivards*, les » *Hamcons*, les *Fortenans*, les *Abgilles*, les *Occons*, » etc. » Suffridus Petri aura été entraîné à donner place à tous ces personnages, en se livrant à un travail de compilation sur les anciennes chroniques et sur les vieux poëmes dépourvus de toute notion chronologique; or, il a rendu à cause de ce procédé une partie de son travail inutile et son livre tout entier suspect aux esprits éclairés de son temps et aux critiques des siècles suivants (3). Il dut défendre lui-même son ouvrage his-

(1) C'est la partie moderne de son histoire littéraire de la Frise qui est seule de quelque importance : l'auteur y a fait entrer des notices assez complètes sur plusieurs écrivains encore vivants parmi ses compatriotes, par exemple Guillaume Canter, J. Hopper, Boetius Epo, Viglius Zwichemius, P. Pierius Smenga.

(2) *Jugemens des savans*, critiques historiques, t. II, p. 1. — Comp. le P. Nicéron, *Mém. pour servir à l'hist des hommes illustres*, t. XXX, p. 131. (Paris 1734).

(3) On lit au sujet de cet ouvrage de S. Petri dans le répertoire de JUGLER, *Bibliotheca hist. liter. selecta* (Jenae, 1736), t. II, p. 1238 :

torique contre les attaques et les insinuations de plusieurs de ses contemporains : mais l'*Apologie* qu'il avait composée ne vit le jour qu'après sa mort par les soins de son successeur, Bernard Furmerius de Leeuwaarde (1), et encore cette publication où il avait maintenu et prétendu soutenir ses premières opinions ne rétablit-elle pas la renommée de l'historien de la Frise qui ne fut pas ménagé par son compatriote Ubbo Emmius dans le grand ouvrage de celui-ci sur les antiquités nationales (2). Mettant à part cette polémique qui fit grand tort à la mémoire de S. Petri, nous allons considérer les véritables services dont cet écrivain a été capable dans d'autres moments de sa carrière : s'il est vrai que l'esprit de critique et de discernement lui ait manqué pour remplir sa tâche d'historiographe, il a porté dans l'accomplissement d'autres travaux une intelligence prompte et variée qui lui a permis de parcourir librement à la fois le champ de plusieurs sciences (3).

Il nous semble juste de prendre tout d'abord Suffridus

« Incipit a tribus, antequam Christus natus est, sœculis, et ad sua usque tempora progreditur, modo que breviter, modo fusius scriptorum de rebus Frisiorum Vitas recenset. Sunt inter hos tamen qui nunquam extiterunt, ideoque caute legendus libellus. »

(1) *Apologia S, P. pro antiquitate. etc.* Franeckeræ, 1603, in-4. — Voir sur B. Furmerius les *Lectures* de Goethals, t. I, p. 97—98.

(2) *De origine et antiquitatibus Frisiorum.* Leyde 1616, in-folio.

(3) Ce sont les paroles de Fr. Swertius dans son *Athènes Belgique.* (p. 681) : « Fuit illi varium ingenium, quod nullis inclusum spatiis, per omnes fere disciplinas liberius evagaretur. »

Petri au début de sa carrière publique, alors qu'il fut désigné par l'Université de Louvain aux suffrages d'une Université de l'Allemagne. Il eut en effet l'honneur d'être proposé comme professeur de grec et de latin au corps académique d'Erfurt quand celui-ci eut écrit sur le choix d'un candidat au recteur et aux professeurs de Louvain. La lettre envoyée d'Erfurt le 12 juin 1557 a plus d'un genre d'intérêt (1), en ce qu'elle atteste les causes de la décadence subite de l'Académie d'Erfurt, et en ce qu'elle expose les conditions attachées à un professorat qui était destiné à soutenir cette institution. Nous reviendrons plus loin sur le premier point; mais c'est ici le lieu de parler du second, en empruntant quelques détails à une pièce tout à fait officielle (2).

Les chefs de l'Université d'Erfurt qui ont commencé à féliciter les maîtres de Louvain d'avoir assuré aux lettres une culture florissante et un asile paisible (3), protestent de leur intention de ne pas laisser périr faute d'hommes instruits le dépôt qui leur a été confié; ils

(1) Elle est insérée avec beaucoup d'autres lettres que nous aurons bientôt l'occasion de citer dans le recueil épistolaire de Simon Abbes Gabbema (cent. I, epist. XCII, p. 223—24) : *Illustrium et clarorum virorum epistolæ selectiores superiore et hoc seculo scriptæ, etc*, ed. altera, Harlingæ Frisiorum, 1669.

(2) Elle est signée en due forme : Rector, Decani, Doctores et Magistri Universitatis Erphordiensis.

(3) « Studia literarum apud vos non solum quam maxime florere, sed etiam, quod nusquam quietius studeatur, læto animo audimus... »

prient les docteurs de Louvain de leur venir en aide en disant qu'il leur est connu qu'il n'y a nulle part ailleurs que chez eux un nombre plus considérable de professeurs vraiment distingués (1). Voulant apporter dans cette affaire la sincérité et la bonne foi qui ne devraient jamais manquer dans les relations des corps savants (2), ils s'engagent à compter annuellement quatre-vingts thalers à celui dont l'Université de Louvain aura fait choix, et à l'indemniser des frais de voyage; ils exigent de lui comme principale obligation deux heures de leçon sur le grec et le latin les cinq premiers jours de la semaine, quand ce ne sont point des jours fériés.

Suffridus Petri, choisi par l'autorité universitaire parmi les humanistes de Louvain, se rendit presqu'immédiatement à Erfurt en Thuringe, et quelque temps après avoir pris possession de sa charge, il écrivit à ses anciens maîtres pour leur faire connaître la situation présente de l'école qui lui avait ouvert ses rangs. Deux lettres inédites de S. Petri, adressées à l'Université de Louvain, sont pleines de renseignements curieux qui confirment plusieurs points de l'histoire des dissensions civiles et religieuses de l'Allemagne. Il ne sera pas inu-

(1) Ibid... « Nusquam majorem et paratiorem Professorum copiam esse quam istic. »

(2) « Atque ut res bona fide peragatur et omni fraude careat... Octuagin'a (sic) thaleros Joachimicos singulis annis promittimus atque numerabimus .. »

tile, avant de reproduire ici ces documents, de retracer brièvement les causes de la déchéance rapide d'une Université naguère aussi célèbre que celle d'Erfurt.

La ville impériale d'Erfurt, comprise dans le cercle de la Haute-Saxe (1), avait joui depuis longtemps de grands priviléges sous la protection des ducs de Saxe; une Université y avait été fondée en 1388, au temps du schisme d'Occident, et elle avait reçu l'an 1389 ses priviléges académiques du pape Urbain VI. Cette Université avait subsisté avec éclat jusqu'au commencement du seizième siècle, et elle demeura fidèle à ses constitutions dans les temps les plus orageux de la réforme. C'est sur les bancs de l'école d'Erfurt que Martin Luther était venu en 1501 achever ses études scolastiques, et c'est dans le couvent des Augustins de la même ville qu'il avait fait profession de la vie religieuse; le moine cité à la diète de Worms en 1520 avait été reçu à son passage par la bourgeoisie d'Erfurt avec un appareil triomphal (2). Cependant, l'institution universitaire n'adhéra point au symbole du réformateur, quand celui-ci eut soulevé la plus grande partie de l'Allemagne contre la papauté; elle conserva sa fidélité à la foi catholique en même temps que son obéissance au pouvoir souverain de l'empereur qui lui devait protection. N'im-

(1) Ses noms anciens étaient *Erfordia*, *Erphordia*, *Erfurtum.*

(2) Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réformation*, liv. VII, ch. VII (t. II, ed. Brux.).

portent les droits qu'elle avait aux faveurs du prince qui était le chef temporel de la chrétienté d'après les idées de l'époque, l'Université d'Erfurt se trouva trente ans après le soulèvement de l'Allemagne exposée à une ruine imminente; il serait exact de dire qu'elle était cernée au dedans et au dehors par le luthéranisme naissant. Elle ne pouvait compter sur les secours des magistrats de la ville qui lui avaient ravi la meilleure partie de ses priviléges, et qui lui refusaient des secours pécuniaires; elle avait, d'autre part, à soutenir la concurrence des Universités fondées ou relevées autour d'elle par les princes protestants : c'étaient Wittemberg d'où était parti le signal de la révolte (1), Francfort-sur-l'Oder (2), Leipzig (3), et surtout Iéna qui se posa comme sa rivale aussitôt après avoir été érigée en 1548 par Jean Frédéric, électeur de Saxe (4). Malgré le mauvais vouloir d'une population devenue en partie luthérienne, malgré l'influence dont jouissaient les écoles voisines, les chefs de l'académie d'Erfurt tentèrent de la recon-

(1) L'Université de Wittemberg en Saxe (*Viterbergensis*) avait été fondée en 1502 par Alexandre VI et en 1506 par Jules II.

(2) Cette Université avait été instituée en 1506 par l'électeur de Brandebourg.

(3) La création de cette Université remontait à l'année 1408 ; son importance ne fit que grandir avec la réformation.

(4) D'autres Universités furent encore fondées dans les pays germaniques vers la même époque : celle de Marbourg, en 1526; celle de Copenhague, en 1539; celle de Koenigsberg, en 1544.

stituer l'an 1537, et c'est alors qu'ils adressèrent à l'Université de Louvain la lettre que nous avons déjà citée plus haut et dans laquelle nous avons jugé digne de remarque le passage suivant :

« Quanquam hæc schola olim fuerit frequentissima, qua de re autem infrequentior sit facta, an in causa fuerit sinisteritas temporum hominumque, an dissensio animorum sive opinionum potius dissidium (1), quo nunc orbem concuti videmus, an tenuitas salariorum nondum statuere libet, certè experimur etiam in Musarum rebus regnare fortunam, ità visum fatis, ne quid sit in rebus humanis tam undique felix, ut non aliquo veneno contaminetur. Sed speramus tempora commodiora. Nam sunt qui studia refrigerentia conantur excitare. Sane nobis magna est parata adversaria è schola Ienensi hinc distante quinque milliaribus, quam instituerunt Duces Saxoniæ Vimarienses... »

Peu de mois après, Suffridus Petri rendait compte à l'Université de Louvain des faits qu'il avait pu observer de ses propres yeux : les détails que contiennent ses deux lettres ont l'intérêt d'un rapport authentique sur l'état des choses; ils sont accompagnés de l'expression

(1) Erfurt avait perdu l'appui de plusieurs noms célèbres quand les troubles avaient fait déserter la plupart de ses étudiants; elle fit de vains efforts pour retenir l'humaniste et poète Eobanus Hessus qui se rendit en 1537 à Marbourg sur l'invitation du landgrave de Hesse. Ce savant mourut dans cette dernière ville en 1540; c'est donc à tort qu'on a dit quelquefois que S. Petri lui avait succédé à Erfurt.

vraie de l'attachement et de la reconnaissance que leur auteur vouait à l'institution belge dont il était en quelque sorte le représentant à Erfurt. Malheureusement, il ne m'est pas permis de donner autre chose que des extraits de la première de ces lettres, à cause des taches d'eau qui ont effacé en partie le premier feuillet de l'autographe.

Datée du 22 septembre 1557, cette lettre est adressée au recteur et aux autres dignitaires de l'Université que Suffridus Petri avait connus personnellement (1). Il commence par s'excuser auprès d'eux du retard qu'il a mis à les informer de sa position, en attestant qu'il a saisi la première occasion pour leur écrire ; il est disposé à leur transmettre tous les documents qu'ils désirent sur l'académie de la Thuringe. Puis il les informe de son heureuse arrivée à Erfurt onze jours après son départ de Louvain, de la distribution du temps des leçons (2), et de l'assistance généreuse qu'il a trouvée immédiatement auprès de plusieurs personnages attachés à l'Université. Suffridus Petri passe ensuite à une description générale de la ville d'Erfurt et à un court récit des événements qui ont mis son ancienne Université en pé-

(1) Elle a pour inscription : « Magnifico D. Rectori cœterisque viris clarissimis, deputatis, Almæ Academiæ Lovaniensis, patronis meis unice colendis. »

(2) Le cours de latin avait lieu le matin de huit à neuf heures, le cours de grec de deux à trois heures dans l'après-midi.

ril; nous allons reproduire textuellement le reste de la première lettre qui a jusqu'à sa fin une valeur historique, en mettant en note les éclaircissements que le sujet comporte :

« Restat nunc ut de civitate hac agamus : ea, amplitudine Lovanium facile æquat, amænitate superat opulenta et populosa ; nam parochias habet viginti sex præter monasteria plurima : septuaginta duos ingentes populososque pagos, et comitatus quinque sub ditione sua habet ipsa civitas Imperialis, sui Juris, ac defensores agnoscit principes Saxonicos et Cæsarem. Dioceseos est Moguntinæ (1). Magistratum habemus geminum, alium ecclesiasticum, civilem alterum. Ecclesiasticus, qui pars est Academiæ... agnoscit Ecclesiam ; civilis Magistratus... in superiorem et in inferiorem dividitur, cum maxima pars populi Lutheri doctrinam sequitur : quare cum rei literariæ authoritas penes pontificios, imperii potestas penes Lutheranos sit, nemo religionis causa hic appellatur, sed et libris et cibis quibusvis, uti cuilibet liberum est. Sunt autem monasteria nonnulla à Lutheranis et templa occupata, nonnulla etiam planè deserta quorum fructus alio conversi sunt a summo magistratu. Sed de his hactenus. Quod autem ad academiæ dignitatem multis modis sumus vobis inferiores sive collegiorum copia

(1) Erfurt qui avait appartenu fort anciennement aux électeurs archevêques de Mayence ne rentra qu'en 1664 sous leur domination.

atque splendore, sive professorum authoritate, sive studiosorum frequentia. Spectemus vereorque profectò hac in parte paupertatem satis nostram : nam quatuor dumtaxat habemus collegia nec pædagogia prætereà ulla. Tum et professores artium doctos hic admodum paucos invenias, ità studiosos alienigenas et extraneos adesse triginta non puto. Ejus rei causa hæc est : cum divus M. Lutherus, hic doctor promotus, enuntiare suum dogma cepisset, commoti rerum novitate studiosi, quorum numerus erat tunc frequentissimus, excitata seditione pontificios opprimere conati sunt. Quarè, magistratus, religionis dissidium perpetuæ seditioni fomitem fore prospiciens, academiæ sua privilegia eripuit, et in seditiosos, cujuscunque status aut conditionis esset, graviter animadvertit : maximè cum videret etiam cives, sub prætextu studiosorum, academiæ privilegiis abuti. Sublata itaque spe impunitatis, alii propter odium sectarum, alii propter academiæ deformitatem aliò sese contulerunt. Accessit deinde huic malo malum aliud : erecta sunt in foribus pene civitatis hujus, Lutheranorum academiæ plurimæ, in quibus et liberaliora stipendia professoribus, et libertas major studiosis esset. Itaque ergo adhærent Luthero: quia decrevit hic pontifex, fractæ paulatim sunt academiæ nostræ vires. Sed ut est omnium rerum quædam vicissitudo, speramus meliora; quando Lutherani nobis jam paulo sunt æquiores, et in ecclesiis suis ipsi se se mutuo conficiunt ac lædunt et ex antiquis ecclesiæ ritibus ultrò multa repe-

tunt. Deindè quia senatus ipse, quamvis Universitati sua privilegia nondum reddiderit, redditurum se tamen brevi promisit. Tum etiam quod inter ipsos senatores sunt nonnulli qui singuli de suo singulas lectiones novas liberalissimis stipendiis sunt instituturi, quòdque studiosi non pauci magnates qui ingentem pecuniæ summam ad academiæ restaurationem coegerunt. Quæ si omnia rata nobis ac solida fuerint, ad pristinum vigorem redire academia hæc brevi tempore facillime poterit. Nam, si sit religionis unio, si restituta sint academiæ sua privilegia, si sit bonorum professorum copia, cætera quæ vel ad vitæ necessitatem, vel ad oportunitatem studii pertinent, adeò sunt hic in promptu, ut nusquam possint esse magis : si quidem liberalis et honesta mensa viginti daleris in annum comparari facile potest, armaque scholastica propter academias vicinas et Francofordiam propinquam hic parvo constant. Publica academiæ instituta mihi valde probantur quibus cavetur ut omnes studiosi qui hùc studiorum gratia accedunt suum aliquem magistrum habeant, qui Decano artium tanquam censori rationem de moribus eorum et profectu reddat. Deinde in disputationibus publicis quæ die Sabbati semper habentur, non honor modo sed et præmium in publico proponitur. Hæc pro temporis augustia, viri clarissimi, breviter ac raptim utcunque delineare potui; ad primam quamque occasionem diligentius scripturus ea quæ nunc omissa sunt. Interea Deus Opt. Max. insolumes servare vos et acade-

miam vestram unicum orbis christiani lumen semper in majus ac melius augere dignetur. D.Petrum Nanium esse defunctum summoperè dolui (1), sed quia divinæ Providentiæ ità visum fuerit, precamur illius manibus æternam requiem. Cupio autem ne gravemini, mei certiores facere singulares hosce Mœcenates meos ac viros clarissimos : scientificum magistrum nostrum ac Dominum Dominum Varmeserum (?) Noviomagum Dominum meum colendissimum; clarissimum græcæ linguæ professorem D. Theodoricum Langium mœcenatem meum unicum (2); clarissimum virum ac D. D. Amerotium Suessionensem patronum meum benevolentissimum (3); clarissimum virum meique studiosissimum D. M. Cornelium Valerium (4) : quibus ego singulis maxime scribere cuperem, si qua temporis ratio patiatur. Valete viri claris-

(1) Pierre Nannick, d'Alkmaer, successeur de Coorad Gocleuius, dans la chaire de langue latine au collége des Trois-Langues, était mort à Louvain le 31 juillet 1557.

(2) On a vu plus haut quelles relations intimes S. Petri a liées à son retour à Louvain avec Th. Langius dont il fut quelque temps le suppléant dans la chaire de grec.

(3) Adrien Amerotius, de Soissons, fut chargé pendant de longues années de l'enseignement du grec, d'abord au collége du Lys, puis au collége de la fondation de J. Busleiden. Il mourut en février 1562 (*Fasti Acad.*, p. 282. — *Exordia coll. Tril.*, p. 66).

(4) Corn. Valerius, d'Utrecht, vanté comme latiniste pour la pureté de sa diction, fut le successeur de P. Nanius; et il occupa la même chaire pendant 21 ans (1557—78). Nous aurons occasion de mentionner de nouveau son nom.

simi, et si qua in re vobis erit opus opera mea, imperate famulo vestro, vobis ad omne obsequium paratissimo.

» Erphordiæ postridiè S. Matthæi anno 1557. »

SUFFRIDUS PETRUS,

Leovardiensis Frisius.

La seconde lettre que Suffridus Petri envoya quelques mois plus tard n'a pas moins d'importance que la première; elle est datée du 15 mai 1558 et elle porte une adresse semblable à la précédente. Elle renferme un nombre considérable de faits qui exigeraient plutôt une traduction qu'une analyse à cause de leur haute signification dans l'histoire du temps : c'est pourquoi nous avons préféré rapporter en entier le texte de ce morceau inédit et si nous nous sommes abstenu d'accompagner de notes un grand nombre de passages, c'est parce qu'un commentaire historique et critique des faits mentionnés nous aurait entraîné bien au-delà des limites de notre présent travail. On va voir que Suffridus Petri a exposé avec la plus grande netteté les causes simultanées qui ont jeté l'Université d'Erfurt dans les embarras les plus graves; il ressort à l'évidence de son témoignage que cette institution, catholique par son origine, ses traditions et son symbole, s'est trouvée en quelque sorte isolée par une conspiration permanente des intérêts protestants qui s'agitaient et grandissaient autour d'elle :

S. P.

« Haud scio, Viri Clarissimi, an in vita mihi quicquam gravius accidere possit, quam quia hic tam pauci reperiantur qui literas nostras istuc transportandas recipere velint. Non modo quod mea erga vos gratitudinis ratio sæpius id fieri merito postulet, ut benevolentissimos patronos ac Mœcenates meos quibus et honorum et fortunæ fundamenta lubentissime debeam, interdum literis meis invisam, sed etiam quod Universitatis et nostræ et vestræ quoque id non parum referre putem. Cujus rei rationem vobis in præsentiarum, Viri Clariss., paucis reddere decrevi : quod vobis non ingratum fore confido qui noctes atque dies ad veræ pietatis et rei literariæ subsidia conatus vestros omnes confertis. Universitas itaque nostra magis ac magis in dies it pessum, propter has causas quas breviter subjiciam ; prima est quod Academiæ præsides ecclesiam Romanam agnoscunt, quam non vicinæ tantum Academiæ Germanicæ, sed Erphordiensis quoque civitas, et magistratus ex maxima parte detestatur. Secunda est quod studiosi hic nulla privilegia habeant : eripuit enim ea magistratus Universitati in initio dissensionis Lutheranæ, neque adhuc restituit. Tertia est, quod medicina, jurisprudentia, theologia, propter stipendii defectum suos professores ordinarios non habeant : artes liberales autem nimium duriter aiunt ac sordide, utpote viginti quatuor aureis Philippicis. Quarta est, quod collegia recipien-

dis fovendisque studiosis idonea non sint. Quinta est, quod ad quinque miliaria hinc in civitate Iena, Saxoniæ Duces tres electoris filii novam Academiam condiderint, accitis undique largissimo stipendio viris doctissimis. Quare mirum non est studiosam juventutem ibi se conferre potissimum, ubi vigent ea quorum desiderio maxime tenetur : nos interim frigemus. Si quis quærat quod hisce malis sit parandum remedium, pietatem de medio tollat, hoc est ecclesiam Romanam in Lutheranam convertat : videbit nihil obstare causas cæteras ut et Vittembergam et Lipsiam et Ienam penitus intra sex menses absorbeat, adeo accommodatus est hic locus studiis. Promisit quidem Senatus Universitatis restitutionem, et potest privilegia erepta reddere, potest luculentissimum stipendium conferre professoribus quarumlibet artium, potest collegia restaurare vetera et edificare nova. Sed quia plerique omnes Lutherani sunt, papistas ut nos vocant extinctos cupiunt potius quam restitutos; id enim spectant unice, ut emigrantibus atque morientibus paulatim nostris, ubi successores non sunt, ad ipsos tandem academia devolvatur : quod illis proh dolor ! hactenus satis ex animi sententia succedit, cum pauci admodum nostrarum partium supersint. Quare nobis propemodum res hic rediit, Mœcenates candidissimi, ut non de optima valetudine comparanda, sed de fugienda morte sit cogitandum; ut si sanis esse non liceat, languidum tamen spiritum utcumque ducamus, donec Deus Opt. Max. nos oculo benig-

niori respiciat. Nam privilegia restituere, stipendia digna bonis professoribus dare, locum studiosis idoneum præstare, Universitas ipsa non potest, remittere autem religionem pium non est. Quare illud, ceu anchora sacra, solum rebus pene deploratis superest, ut in eorum subsidium saltem, qui filios suos ex vicinis plerisque locis huc ad veram religionem discendam ablegant, aliquem portum tranquillum habeant, in quo academiæ sustinendæ successores idonei præparentur: est autem hic mortuus ante paucos annos quidam prior Augustini monasterii, ejusdem in quo Lutherus fuit. Is cum nullos omnino successores haberet, vacuum cœnobium Universitati ad fovenda studia quasi ex testamento reliquit, cum summa pecuniæ non contemnenda: testamentum illud etiamsi nullius vigoris esse possit, pecuniam tamen non reluctante Senatu ad studiorum usus deduxit. Sed monasterium Senatus occupavit, et templum Lutheranis concessit, interiora penetralia cum reditibus reservans sibi. Interim hæc omnia Universitati se restituturum pollicetur, si quod super his ipsis indultum a Summo pontifice Universitas impetrare possit. In hoc igitur laboratum est multis jam temporibus successu parum felici, quod episcopus quidam Romæ qui ad se exequendum negotium illud receperat mortuus sit, neque de morte ejus universitas nostra fieri certior potuerit, ideoque frustra quod sperabat expectavit! Delegata ejus negotii cura nemini: nunc autem Romam scribere propter conditionem temporis tutum non est,

et audimus esse nunc S. Pontificis legatum Bruxellæ, quem hac in re authoritate pontificia satisfacere posse nobis arbitramur, præsertim cum Universitas illud monasterium non ulterius sibi concedi postulat, quam eousque donec ratio temporis religiosos fratres rursus aliquando hic esse patiatur. Interea enim satius esse putat, honestis studiis illud concedi, quam fovendis hæresibus, ideoque magnam in auxilio vestro spem posuit, Viri Clarissimi, ut ad hanc rem obtinendam illi aliquando adsitis. Delegatum fuerat anno superiore mihi ut ex academia vestra canonici juris professores duos accesserem, quibus singulis singuli canonicatus haudquaquam contemnendi in professionis stipendium, cum non nisi ternis in hebdomade diebus legendum esset: et laboravi equidem strenue, ut et parerem nostris, et vestris prodessem, et utrosque juvarem simul. Sed tanta est hominem horum malitia, ut aut non recipiant literas nostras, aut receptas etiam supprimant. Quare tametsi in præsentiarum singulare mandatum Universitatis nullum habeam, ut a vobis quicquam petam, illud tamen orare me obnixe voluit M. Rector, ut si quando supplicationes nostras pro rebus necessariis ad legatum S. Pontificis Bruxellam miserimus (quod brevi fortasse futurum est) operam vestram quoque interponere piis conatibus dignemini, cum et honestum simul et necessarium sit reipublicæ christianæ, fomites aliquos ecclesiæ veræ conservari.

» Si quid autem de meis rebus privatim scire cupitis,

quibus ego nunc aures vestras onerare nolui, D. professor Langius vos earum certiores faciet, ad quem diligenter eas perscripsi Res autem Germanorum apud nos turbulentissimæ sunt; vicini principes nihil aliud quam bellum crepant, nos tamen in tuto sumus. Academiæ vicinæ sunt inter se maxime discordes: Philippus Mel. Illyricus, et Justus Menius infamibus libellis mutuo sese proscindunt, ut sperandum sit hinc illud, quod recte mihi est, hæreticorum discordiam esse pacem ecclesiæ. Ego unquam in istis hominibus esse tantam perversitatem crederem, nisi viderem præsens. Orationem vobis et carmen unum mitto, quæ pro necessitate Universitatis ad petitionem M. Rectoris scripsi (1); quæ si his literis annexæ non erunt, a B. Gravio petantur. Date quæso veniam, Viri Clarissimi, quod nimis improbe sim abusus otio vestro. Deus Opt. Max. amplitudinem prudentiamque vestram publice atque privatim in majus ac melius augere dignetur.

» Erphordiæ ex majori collegio idibus Maii anno 1558.

» Suffridus Petrus *Leovardiensis Frisius* famulus vester deditissimus. »

Nous ne releverons dans cette seconde lettre que deux faits: d'après le désir du Recteur, S. Petri demande

---

(1) Il s'agit ici de deux morceaux cités parmi les ouvrages de S. Petri: *Oratio pro reformatione Universitatis Erphordiensis*, discours imprimé à Erfurt en 1566 (?), et le *Carmen gratulatorium* adressé à l'abbé d'un monastère voisin d'Erfurt et imprimé en 1558.

à l'Université de Louvain deux professeurs de droit canonique pour celle d'Erfurt, tout en représentant les obstacles que les ennemis de la foi ne manqueront pas d'apporter à un tel choix. On observera, en second lieu, en quels termes S. Petri réclame les bons offices de l'Université auprès du nonce apostolique de Bruxelles, afin que l'école d'Erfurt pût être admise par le Pape à recueillir une partie des revenus de la maison des Augustins après la mort du dernier abbé. Une réponse fut adressée à S. Petri sur cette affaire au nom de l'Université en date du 14 juillet 1558 (1) : elle y promet son intervention bienveillante pour l'arrangement que l'Université d'Erfurt entend proposer à la cour de Rome ; elle s'engage même à charger d'une démarche officielle un de ses canonistes habitué à correspondre au sujet d'affaires semblables avec le Saint-Siége, mais elle fait expressément remarquer, à l'occasion de la demande exposée, qu'aucun des biens du couvent des Augustins ne pourra être détourné à un autre usage qu'à l'entretien de professeurs catholiques. En offrant ce genre de services à l'institution d'Erfurt, l'Université de Louvain

---

(1) Elle est signée par Joannes Wamesius, jurisconsulte, *dictator* ou secrétaire général de l'Université pendant 31 ans (1558—89). La lettre a été publiée dans le recueil de S. A. Gabbema ; cent. I, epist. XCI, p. 219—22. Il y est question des deux lettres de S. Petri que nous publions aujourd'hui, et de l'intérêt qu'elles ont excité dans Louvain eu égard à leur exposé des affaires religieuses

lui rappelle le lien véritable de leur fraternité mutuelle, le maintien, l'honneur et l'accroissement de la foi orthodoxe.

Suffridus Petri, dégoûté des tracasseries suscitées à l'Université d'Erfurt et peut-être de la mauvaise conduite de quelques-uns de ses membres, la quitta en 1562, et l'on voit en effet qu'après son départ la situation de cette Université ne fit qu'empirer, malgré les efforts tentés pendant plusieurs années par ses chefs et ses administrateurs (1). Il avait déjà manifesté en 1561 à son ami Boetius Epo l'intention de se rendre d'Erfurt à Paris ou à Louvain : celui-ci prévint ses désirs en le désignant à la bienveillance de J. Hopperus, qui lui fit proposer la charge de secrétaire et de bibliothécaire dans la maison du cardinal Granvelle. Une lettre de

---

(1) Le manque de ressources et l'esprit de secte contribuèrent à jeter l'Université d'Erfurt dans les plus graves embarras ; des jeunes gens furent promus à plusieurs fonctions importantes ; en 1566, on dut concéder une chaire de théologie pour la confession d'Augsbourg. Au siècle suivant, la faculté de théologie catholique alla toujours en déclinant ; les autres facultés se maintinrent avec plus d'honneur jusqu'à la fin du 18e siècle, et elles ont laissé des preuves d'une assez grande activité scientifique dans la collection des *Acta Academiæ Elect. Mogunt. Erfurdiensis* (1776—95, 12 vol. in-4). Quand la forteresse d'Erfurt fut devenue une enclave prussienne au milieu des petits duchés de Weimar et de Gotha, l'Université fut supprimée en 1816 par le nouveau gouvernement. — Voir l'histoire abrégée de la ville et de l'Université d'Erfurt par H. A. Erhard, dans l'*Encyclopédie* Allem. de Ersch et Gruber, I. section. Leipzig, 1841, 36e partie (p. 462-76).

Boetius Epo nous fait connaître les circonstances de cette négociation et les conditions qui furent offertes par Granvelle à Suffridus Petri (1); une lettre de J. Hopperus à Reinier Tegnagel nous donne les différents titres auxquels le conseiller royal a présenté et recommandé au cardinal la personne de son nouveau secrétaire (2) : « Hominem esse modestum, Linguæ Græcæ et Latinæ » valde peritum, a studiis juris et philosophiæ Aristo- » telicæ linguaque Germanica non alienum, catholicum, » facundum, annos natum XXXV plus minus, profes- » sorem Erphurdiensem, cœlibem, et cætera quæ ad » veras ejus laudes putabam pertinere. » Nous avons dit déjà pourquoi Suffridus Petri ne resta pas plus longtemps enchaîné à la fortune du ministre de la cour d'Espagne.

Il nous serait facile de compléter ici la biographie du savant Frison, en faisant usage des lettres publiées par Simon A. Gabbema dans la collection que nous avons citée plus haut, si nous ne craignions pas de dépasser les limites que nous nous sommes assignées ; car, pour

---

(1) Recueil de S. Gabbema : cent. I, epist. XCV (p. 228—30). Louvain, sept. 1561. — « ... Ut nimirum tu ipsi cardinali sis ab epistolis, Amanuensem vulgus vocat ; et Librarius per triennium opera tua ipsi addicta, habeasque mensam liberam cum OEconomo ipsius, et in singulos menses tres coronatos, cum binis vestimentis in annos singulos. »

(2) Cette lettre fut communiquée à S. Petri, déjà entré en fonctions à Bruxelles, par Boetius Epo (Ibid. ep. XCVI, p. 232—33).

faire usage d'environ quarante lettres adressées à Suffridus Petri ou écrites par lui (1), pour entrer dans l'examen des faits d'histoire littéraire ou d'histoire politique qu'elles rapportent, nous devrions consacrer un mémoire spécial aux études classiques des contemporains de notre humaniste et y insérer des notices particulières sur les livres et les personnages dont les lettres font mention. Nous nous contenterons d'indiquer sommairement les différents objets de cette correspondance qui ne peut que faire honneur à Suffridus Petri : tantôt, ce sont des relations d'amitié, comme celles qui l'unissent à Boetius Epo, qui est comme lui littérateur et jurisconsulte; tantôt, ce sont des propositions adressées à des imprimeurs étrangers, comme Thomas Guarin de Bâle, pour la publication de ses travaux philologiques sur le texte de Cicéron (2); tantôt, ce sont des services littéraires qu'il échange avec un latiniste tel que Denys Lambin ou avec des humanistes belges aussi distingués que les Charles Langius et les Lævinus Torrentius (3);

---

(1) De l'an 1557 à l'au 1595.

(2) S. Petri avait publié à Bâle chez Oporinus en 1568 des *Castigationes ad Officia* qui étaient comme le prélude de ses études sur tous les ouvrages de Cicéron. S'il n'a point mené à fin l'entreprise projetée, il a pu en accuser le malheur des temps : « Cum temporum injuria propositam Ciceroniani operis emendationem perficere nequaquam permiserit. » (Ib. p. 411). V. Goethals, *Lectures*, t. II, p. 167.

(3) *Epist.* ed. Gabbema, cent. secunda, p. 243 et suiv. — L'orateur romain a toujours la meilleure part dans cette correspondance litteraira.

tantôt, ce sont des vues touchant l'importance des études historiques sur les temps modernes, comme celles que Suffridus Petri communique au prince-évêque de Liége, Gérard de Groisbeeck, dans une lettre remarquable et importante surtout pour les annales ecclésiastiques de nos provinces (1).

Il nous reste à parler des travaux de jurisprudence qui ont partagé avec l'histoire les dernières années de S. Petri; le droit civil et surtout le droit canonique étaient les branches d'étude dont il avait la direction comme président du collége des Juristes à Cologne où il avait d'ailleurs la charge d'enseigner lui-même. C'est en qualité de professeur de droit et de président qu'il recommandait aux savants étrangers les jeunes gens qui visitaient d'autres écoles au sortir de celles de Cologne (2): nous le voyons écrire dans ce but au Recteur et aux professeurs de la faculté de droit de Douai, et en particulier à Boetius Epo (3), quand il envoya à l'Université de cette ville un gentilhomme de la Frise aussi distingué par son esprit que par sa naissance, Folcard d'Achelen, fils du président des Etats et petit-neveu du

---

(1) Ibid., cent. sec., Ep. LXXXI, p. 426—39.

(2) U. J., professor et collegii Juridici Præses. — S. Petri avait publié en 1571 à Anvers chez Chr. Plantin un discours remarquable prononcé à Louvain *De proestantia legum romanarum*.

(3) Les deux lettres sont datées de Cologne, au printemps de l'année 1583.

fameux Viglius que Douai comptait parmi ses protecteurs; il a de même recommandé expressément au célèbre J. Cujas Janus Guilielmus (1), de Lubeck, dont il avait pu apprécier les excellentes dispositions et avec lequel il entretint une correspondance littéraire. D'un utre côté, Suffridus Petri porta son attention sur les recherches et les études qui pouvaient coopérer à la résurrection de la science ecclésiastique entreprise par les Pontifes romains : versé dans les questions de droit et dans les recueils canoniques, il avait l'estime de plusieurs cardinaux entre autres Paleotti et Santorius, et il fut consulté en 1568 par le cardinal Caraffa sur les moyens d'obtenir les manuscrits dont s'était servi Laurent Surins, quand le pape Sixte-Quint songea à publier une collection complète des Conciles; c'est alors qu'il eut recours aux docteurs de l'Université de Louvain par la lettre suivante encore inédite :

« Magnifice Dne. Rector, cæterique præstantissimi Antistites Almæ Universitatis Lovaniensis, Patroni mei summa observantia colendi, quanquam sperem me propediem istuc advolaturum, tamen ne mora hæc quantumvis brevis commodo publico aliquod detrimentum adferat, hasce literas ad vos præmittendas duxi, quibus quid petam paucis explicabo. Summus Pontifex novam Conciliorum editionem toto pectore molitur, ad quam

(1) Epist. cent. sec., Ep. LXXVIII, p. 417 et suiv.

proinde commendandam quærit omnia literaria subsidia quæ potest. Scripsit igitur R^{mus} Card. Antonius Caraffa (1), Suæ S^{tis} nomine ad Nuncium Apostolicum, qui hic est, et separatim etiam ad me, ut eam librorum suppellectilem qua in conciliorum tomis et maxime in Synodo quinta generali usus est p. m. pater Laur. Surius diligenter excuteremus, ac videremus possetne hic inveniri autographum illud græcum quod in quinta Synodo Surius est secutus. Cum igitur apud Carthusianos nostros nihil hujus reperiatur, ipsique asserant omnes codices post mortem Surii Dominis suis, quorum erant, esse remissos, inter quos non pauci Lovanienses essent, mihi datum est negotium ut ad Magnificentiam Amplitudinemque Vestram hac de re scribam. Cupio igitur ut hanc petitionem non mere temeritati, sed erga Pontificem obedientiæ imputatis, et in Collegiis Vestris, publicis item privatisque bibliothecis inquisitione facta, exploretis, possit ne aliquid ad præsens institutum S^{mi} Papæ inveniri speratum et expectatum. Utcumque autem eventus successerit, rem Pontifici gratissimam feceritis, si vel Romam ad Card. Carafam, vel huc ad Nuncium Apostolicum, vel denique ad me scribatis. Quod ut etiam faciatis quam primum licebit,

---

(1) Ant. Caraffa, cousin du pape Paul IV, fut fait cardinal en 1568; il fut longtemps à la tête de la congrégation fondée pour la correction des Bibles; il remplit les fonctions de bibliothécaire apostolique sous les papes Grégoire XIII et Sixte V, jusqu'à sa mort qui arriva l'an 1591.

etiam atque etiam rogo, Deus Opt. Max. Magnificentiam Amplitudinemque Vestram in dies augere ac diù incolumem conservare dignetur.

» Coloniæ, 10 febr. anno 1588.

» Vestræ M[centiæ] et Amplitud.
Famulus deditissimus Suffridus Petrus
L. J. C. Regens Bursæ Coronarum.

» Literis quæso ob angustiam temporis ignoscite: quæ mundius hæc describere non permisit. »

Il est nécessaire d'ajouter pour l'intelligence de cette pièce que Laurent Surius, de Lubeck, qui y est nommé, est un écrivain ascétique de l'ordre des Chartreux, qu'il avait mis une ardeur infatigable à la publication d'ouvrages fort étendus, entr'autres d'une collection de Conciles généraux, provinciaux et particuliers (1), et qu'il avait passé la plus grande partie d'une vie sainte et laborieuse dans le couvent des Chartreux de Cologne. Comme on n'avait pas pu découvrir les manuscrits dans la maison de cette ville, Suffridus Petri s'était chargé de les faire rechercher dans les bibliothèques de Louvain où devaient se trouver leurs possesseurs auxquels on les avait renvoyés immédiatement après la mort de L. Surius en 1578.

(1) *Concilia omnia tum generalia tum provincialia atque particularia.* Coloniæ 1567, 4 vol. in-fol.

§. III.

Il nous a paru également digne d'intérêt de faire connaître dans ce recueil quelques circonstances particulières de l'appel qui fut fait par l'Université de Louvain à Guillaume Huysmans pour remplir la chaire de littérature latine; les documents nouveaux qu'il nous est donné de publier montrent dans leur vrai jour les relations officieuses que les plus hauts personnages de l'Église et de l'État entretenaient au XVI[e] siècle avec les grands centres d'étude, considérés à juste titre comme les boulevards de la Chrétienté. Cependant, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler tout d'abord brièvement quelle fut la carrière du savant humaniste qui eut l'honneur d'être désigné par d'illustres protecteurs au choix de l'Université de Louvain.

Guillaume Huysmans (*Guilielmus Huysmannus*) était né à Lierre, ville voisine du marquisat d'Anvers; il s'est nommé lui-même fort souvent *Antverpiensis*, en désignant ainsi plutôt la contrée que la ville natale. Après ses cours d'humanités, il alla étudier le droit à Douai où il prit le grade de licencié; puis, il fit un séjour d'environ six ans en Italie où il s'attacha à la maison du cardinal archevêque de Milan, l'admirable Charles Borromée que l'Eglise a mis au nombre de ses saints, et il enseigna quelque temps les lettres latines dans le palais archiépiscopal (1). Estimé à l'étranger pour sa connais-

(1) S. Charles avait sans doute érigé à Milan une association d'études

sance des lettres anciennes, G. Huysmans fut puissamment recommandé par de hauts dignitaires, quand il prit la résolution de retourner dans sa patrie; grâce à sa bonne réputation ainsi qu'à leurs suffrages, il fut accueilli avec empressement par les directeurs de l'institution universitaire de Louvain, et il vint y prendre l'enseignement du latin au collége des Trois-Langues à la veille d'une crise politique qui devait interrompre assez longtemps les travaux de l'Université.

Cornelius Valerius, dont le nom vulgaire était *Oudewater*, avait remplacé avec succès P. Nanius en 1557 dans la chaire d'éloquence latine; quand il mourut en 1578, cette chaire, qu'il avait illustrée à la fois par ses leçons et ses écrits (1), demeura quelques années vacante, à cause des calamités que les troubles civils faisaient peser pour ainsi dire sans interruption sur tous les corps formant l'Académie brabançonne. Une terrible peste, qui avait affligé la ville et le pays en 1579, avait décimé les rangs des professeurs; c'est alors qu'avaient succombé en peu de semaines Corn.

---

sérieuses semblable à celle qu'il avait créée naguère à Rome sous le titre d'Académie des *Nuits Vaticanes*. (Voir sur cette institution l'*Histoire* du saint, par Alex. Martin, chap. II).

(1) Voir sur la vie et les ouvrages de Corn. Valerius la notice de Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 220—21, et les *Exordia coll. Tril.* de V. André, p. 55–58. Aucun éloge ne surpasse celui qu'a donné A. Schott à C. Valerius son maître dans la lettre citée à Chr. Plantin. (*Analectes* 1847).

Gemma et P. Beausard. En même temps les excès de la soldatesque et des bandes indisciplinées qui parcouraient tout le Brabant empêchaient le concours ordinaire des étudiants de toutes les provinces. La confiance et la sécurité ne purent être ramenées qu'après la pacification de la Belgique qui suivit en 1585 la capitulation d'Anvers. C'est seulement l'année suivante que l'on travailla à la réorganisation du collége des Trois-Langues, et c'est alors que G. Huysmans fut accepté comme successeur de Corn. Valerius. Les deux lettres que nous allons reproduire font foi de cette date; la première est adressée au Recteur et aux représentants de l'Université par d'Assonleville, membre du grand-conseil auprès du gouvernement des Pays-Bas espagnols :

Magnifice D. Rector.

Innotuit nobis in Alma Vestra Universitate, cujus M. V. D. clavum tenet, deesse Latinæ Linguæ professorem in Collegio Trium Linguarum, quod cum Universitati ipsi, singulari Dei beneficio jam pedetentim recrescenti, dedecori, et studiosæ juventuti non parvo sit detrimento : Hinc est quod nos ejus commodis qua possumus solertia consulere cupientes, honestum et probatæ vitæ ac conditionis virum Gulielmum Huysmannum J. U. Licentiatum, quo maximè fieri potest fervore vobis commendatum cupimus eoque magis quod humaniorum litterarum studio præcipue semper incubuerit, operamque suam illustribus adolescentibus in oratoria facultate

instituendis, non Duaci tantum, sed per integrum quoque sextennium, in Italia impenderit. Nam et in Aula Ill^{mi} et Rev^{mi} D. Cardinalis Borrhomæi litteras latinas publicè docuit, et deinde Proregis Siciliæ ex filia nepotem, non sine magno nominis, in exteris regionibus, incremento, liberalibus artibus erudivit, uti publico litterarum testimonio quas legendas nobis exhibuit constat. Quapropter adhibita in consilium ratione, commendatione nostra non indignum judicavimus, nihil plane addubitantes, quin vos etiam ubi virum audieritis nobis sitis assensuri. Scio testimonio nostro plurimum vos semper tribuisse, facite obsecro, ut in hoc viro commendationem nostram maximum pondus habuisse reipsa intelligamus. Vale. Bruxellæ, 4 cal. Januarii (1).

V. M. D.

Sumus fidus amicus et servitor,
C. d'Assonleville.

La seconde lettre est adressée au Recteur de l'Université de Louvain par l'évêque de Verceil envoyé dans les Pays-Bas catholiques pour l'arrangement des affaires religieuses de plusieurs diocèses :

Mag ^{e}ac R^{dc} D^{ne}, amiceque plurimum dilecte et hon^{de}.

(1) Quoique cette lettre ne porte point d'année, on a lieu de croire qu'elle date de l'an 1586, comme la suivante qui a traité du même sujet; elle doit d'ailleurs appartenir à la même année, d'après la date des pièces parmi lesquelles elle était rangée.

Gulielmo Huysmanno Lirensi, Juris utriusque Licentiato, Literarumque humaniorum item non mediocriter perito, utor familiarissime graviumque virorum qui ex Italia, ubi is aliquot annos laudabiliter et honorifice vixit, ad me diligenter de illo perscripserunt, testimonio adductus, illum in patrocinium meum suscepi : quamobrem committere non possum, quin Mag^{tiæ} Tuæ, eum Gulielmum, hominem doctum, pium, probumque de meliore nota commendem, ut in humaniorum literarum professorem in ista Academia assumatur; quod eo libentius facio, quod etiam cathedram istam, quam Humanitatis vocant, vacare nunc intelligam, et illum ad istud munus recte obeundum idoneum esse non dubitem. Hoc illi charitatis officium si Mag^{tia} Tua præstiterit, ego non vulgari me ab ipsa beneficio cumulatum existimabo, omnibus sc. officiis, occasione oblata, compensando. Tornaci. IIII°. Non. Jan^{rii} M. D. LXXXVI.

Mag^{tiæ} Tuæ

Studiosissimus atque ad officia paratissimus, J. Fr^{s}. Ep. Vercellen : Nunc. que apl^{icus}.

L'auteur de cette lettre, J. Fr. Bonomi, avait été sacré évêque de Verceil par St. Charles Borromée auquel il était uni depuis longtemps par une sincère affection; il eut sans doute l'occasion de connaître et d'apprécier à Milan G. Huysmans qu'il s'empressa de recommander quand il le retrouva en Belgique. Bonomi qui

avait rempli avec habileté plusieurs missions difficiles dont la cour de Rome l'avait chargé en Allemagne, ne montra pas moins de fermeté dans les provinces belgiques; il mourut à Liége en 1587 (1). Il était lui-même humaniste distingué et auteur de poésies latines : c'est en homme éclairé qu'il s'est fait le protecteur de notre compatriote.

Les deux lettres qui viennent d'être publiées jettent quelque lumière sur l'histoire intérieure de l'Université que Valère André n'a pu raconter à cette époque des troubles d'une manière bien nette. L'auteur des *Fasti Academici* n'a pas fixé de date précise aux faits qui concernent l'enseignement de G. Huysmans à Louvain; et d'autre part, il avance qu'à partir de la mort de Jean Verhaghen, c'est-à-dire, dès l'an 1584, il n'y eut plus ni président ni professeurs au collége des Trois-Langues, jusqu'au moment de la réorganisation de ce collége en 1606 sous la direction d'Adrien Baeckx, de Malines (2). Déjà Paquot avait signalé cette méprise de V. André (3), en observant que Huysmans a dû ensei-

(1) Voir dans la *Biographie liégeoise*, par Bec de Lièvre (t. I, p. 273—75), une notice qui est une reproduction presque littérale de celle de Ginguené (*Biogr. univ.*, t. V, p. 139—40).

(2) *Fasti*, p. 280, p. 278.

(3) *Mémoires, etc.*, t. III, p. 608 (*éd.* in-folio). — Nous ajouterons à l'observation de Paquot que Huysmans prend le titre de *professor publicus* en tête de son livre cité ci-après.

gner au delà de l'année 1584, puisqu'il a daté du collége des Trois-Langues, le 16 juin 1589, l'épître dédicatoire de sa traduction latine des Lettres sur les affaires de l'Inde (1). Il est maintenant avéré que la nomination de Huysmans n'a pu être antérieure à l'année 1586, et il est vraisemblable que son professorat a duré quelques années malgré les dissensions intestines qui l'ont sans doute interrompu à diverses reprises.

Guillaume Huysmans était doué d'un talent remarquable pour la parole; Valère André lui fait honneur d'une diction facile et coulante, non châtiée à l'excès, mais élégante, pure et harmonieuse (2). Cependant il ne put obtenir de grands succès au milieu de l'inquiétude et de l'agitation des esprits. L'esprit sombre des événements décida G. Huysmans à quitter Louvain, probablement dans les années 1590 ou 1591, et à prendre la direction du collége de Dinant; plus tard, il se retira en Italie, et c'est dans cette seconde patrie qu'il mourut en 1613. Peu de temps après le départ de Huysmans (en 1592), Juste-Lipse fut appelé par les Etats de Brabant à occuper la chaire d'histoire ancienne à Louvain;

---

(1) *Narrationes rerum Indicarum* anni 1585 et 1586, etc. Lovanii, ap. J. Masium, 1589, in-8. — L'original de ces lettres sur les missions des Jésuites dans l'Inde était écrit en italien.

(2) *Coll. Tril. exordia*, etc., p. 59 : « Fuit HUYSMANNO sermo facilis et æqualiter fluens, non anxie, non morose diligens, continuus tamen, purus ac numerosus. »

il fut aussi attaché par l'administration de l'Université au collége des Trois-Langues pour l'enseignement du latin; mais il n'y fit que quelques leçons : la situation de la ville universitaire ne lui permit pas de remplir régulièrement les fonctions qu'il avait acceptées avec une part à la fondation de J. Busleiden. C'est seulement en 1607 que l'étude du latin fut remise complétement en vigueur dans cette institution philologique, alors que les Etats, de concert avec l'archiduc Albert, appelèrent de l'Italie Erycius Puteanus, déjà célèbre par les leçons d'éloquence qu'il avait données à Milan.

Si, maintenant, nous interrogeons la vie tout entière de plusieurs des hommes du XVI[e] siècle dont nous avons recherché et montré les rapports vraiment honorables avec l'Université de Louvain, nous sommes astreints par la vérité historique à rendre hommage à la sagesse profonde qui présidait alors à la direction des hautes études, sinon dans leur ensemble, du moins dans quelques branches importantes. La philosophie avait peut-être le tort de se renfermer dans un appareil trop formidable de formules; les recherches historiques ont manqué trop souvent d'étendue et aussi de critique, et l'accumulation des faits y a laissé trop peu de place à la synthèse : mais il est juste de dire que l'étude des langues savantes de l'antiquité avait éveillé d'une manière prodigieuse les forces originales de l'esprit, et que toutes les professions libérales avaient gagné quelque chose à cette éducation littéraire qui enseignait de bonne heure et

sans peine la logique dans les affaires, la vérité dans la forme, l'urbanité dans les mœurs, la convenance dans toutes les relations de la vie. Tout le monde sait combien on estimait les études sérieuses de jurisprudence dans ce siècle de la renaissance auquel on reproche d'ailleurs son esprit turbulent et ses tendances frivoles; mais, ce que l'on ne sait pas assez, ou plutôt ce que la plupart ignorent, c'est l'alliance établie dans les hautes écoles de ce siècle entre les études positives du droit et les études plus libres du domaine des lettres. Nous ne voulons point parler seulement de ces illustres jurisconsultes, les Cujas, les G. Mudée, les P. Peckius, dont les noms peuvent être mis en parallèle avec les plus beaux noms de la renaissance littéraire, ceux des Erasme, des Budé, des Vivès. Nous avons en vue surtout la majorité des juristes qui sortaient des colléges de Louvain ou de Douai, tels que les Suffridus Petri, les Boetius Epo, les G. Huysmans, et tant d'autres qui ont brillé en Belgique et à l'étranger (1).

Ce qu'il faut dire à la gloire des hommes du XVIe siècle, c'est qu'ils ont la plupart emporté de l'Université tous les éléments d'une instruction complète pour leur temps, et qu'ils se sont gardés de l'esprit exclusif qu'aurait pu favoriser le caractère controversiste de l'époque.

---

(1) On peut voir par exemple dans les deux ouvrages académiques de Valère André qu'un grand nombre de licenciés en droit figurent parmi les professeurs de belles-lettres au collége des Trois-Langues.

Il faut attribuer à l'étude des lettres, au précieux apprentissage des humanités, cette heureuse disposition qui les a préservés de la rudesse trop fréquente dans les mœurs et les rapports des savants d'autres siècles et d'autres pays. La Belgique n'aurait jamais dû dédaigner le bon goût et la politesse dont sa propre histoire lui offrait assez d'exemples : ses écoles n'auraient point déchu si tristement depuis deux cents ans, si leurs directeurs, chargés du choix des maîtres, avaient toujours réclamé avec une légitime exigence l'urbanité du langage et des manières, afin de développer dans la jeunesse à la fois le sentiment profond des convenances sociales et celui du beau littéraire. C'est encore à l'histoire des écoles de Belgique, aussi bien qu'à celle des écoles d'Italie, au second siècle de la renaissance, que notre temps pourrait emprunter les meilleures leçons sur la dignité qui convient aux hommes qui sont chargés d'un enseignement scientifique; car il y verrait mettre en pratique un système d'égards et de douce familiarité tout à fait opposé aux procédés de lâche complaisance et de basse flatterie au prix desquels la popularité est promptement acquise aux talents les plus médiocres. Enfin, en consultant la vie des jurisconsultes qui ont été appelés à occuper les chaires de Louvain et d'autres Universités, qui ne serait frappé des conditions de travail et d'expérience auxquelles était attaché le droit de représenter la science la plus haute de l'époque : c'est qu'alors on ne se méprenait point sur la vocation et les

4.

qualités toutes spéciales qu'exige un tel ministère ; on attendait de l'interprète des lois le savoir et la gravité du magistrat, et, comme on ne confondait en aucune manière les fonctions pratiques du barreau avec la mission de transmettre et d'agrandir la science, l'opinion publique était accoutumée à distinguer en toute circonstance la verbosité de l'avocat d'avec la dialectique du vrai jurisconsulte. Quel homme ou quelle institution eût osé se mettre au dessus des jugements sévères de cet arbitre, prompt à faire justice de quiconque les eût bravés ?

ETIENNE HEUSCHLING ET LES DERNIERS TEMPS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HÉBREU, AU COLLÉGE DES TROIS LANGUES, PAR M. FÉLIX NÈVE.

Ingenia studiaque oppresseris
facilius quam revocaveris.
TACITE, *Agricola*.

L'année 1847 a vu mourir un des derniers membres de l'Université de Louvain qui aient été chargés de quelque branche de l'enseignement au *Collége des Trois-Langues :* cette fondation justement célèbre avait résisté à toutes les commotions dont la Belgique avait été agitée pendant environ trois cents ans; mais elle fut enveloppée définitivement dans la ruine de toutes les institutions sur lesquelles s'appuyait l'existence de l'Université, à l'époque de la révolution française qui fit passer si rapidement son niveau sur nos provinces. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de retracer brièvement la carrière d'un de ces hommes dont la première activité a été dirigée d'après les principes de notre ancien système d'instruction publique, et dont les travaux et les services ont été acquis de fait à la première moitié de notre siècle : Etienne HEUSCHLING nous donne l'exemple d'une existence ainsi partagée en deux âges que sépare une des plus grandes révolutions de l'histoire du monde; on conviendra sans peine que, dans une telle biographie, le simple récit des faits peut être

la matière de quelque instruction. Cependant, avant de nous occuper spécialement d'Etienne Heuschling, nous avons l'intention de faire connaître les hommes qui ont rempli la chaire d'hébreu pendant le XVIII[e] siècle dans la principale école de philologie que possédât l'Université de Louvain.

Déjà nous avons eu occasion de rapporter les circonstances dans lesquelles fut fondé en 1519 le *Collége des Trois-Langues*, et de signaler l'importance que ses directeurs attachèrent dès l'origine à l'enseignement de l'hébreu; nous avons dit quels mérites il est juste de rapporter à cet égard aux deux hébraïsants les plus distingués du premier siècle de ce collége, Jean Campensis et André Gennep (1); nous avons également examiné quels furent dans le même temps les services littéraires de N. Cleynarts, qui eut part aux premiers succès de la nouvelle institution (2). Ensuite, nous avons montré quel fut le sort de la chaire d'hébreu, après la restauration de l'Université sous le gouvernement des archiducs, entre les mains de Valère André et de Jean Sauter son successeur immédiat (3). Après avoir ainsi conduit nos

(1) Voir la *Notice* sur leur vie et leurs travaux dans les *Analectes*, 1845, p. 23.

(2) V. dans les *Analectes* de 1844 p. 1, la *Notice* sur N. Cleynarts de Diest, son enseignement, ses œuvres et ses voyages.

(3) Voir la biographie de Valère André envisagé comme historien du collége des Trois-Langues et comme professeur d'hébreu, dans les *Analectes* de 1846, p. 159.

esquisses historiques et biographiques jusque dans les dernières années du XVIIe siècle, il nous a paru bon de consacrer quelques aperçus à l'état des études hébraïques depuis cette époque jusqu'à la suppression de l'Université. C'est pourquoi nous allons soumettre à une revue rapide les noms des professeurs d'hébreu qui se sont succédé au collége des Trois-Langues pendant un espace de plus de cent années. M. le Recteur a bien voulu nous communiquer des notes manuscrites du procurateur Backx qui sont insérées dans les archives de divers colléges (cah. VIII) et qui établissent la succession de ces personnages (1) ; cependant il est encore bien des lacunes que nos propres recherches ne nous ont point permis de combler dans la notice biographique qui revient à chacun d'eux.

§. I.

Les faits que nous avons à rapporter ne font pas exception à la nature générale des faits qui composent

(1) M. L. Delgeur s'est déjà servi des mêmes notes dans son esquisse historique sur les études orientales en Belgique en parlant des derniers hébraïsants du collége de Busleiden (*Schets eener geschiedenis der oostersche taelstudien in Belgie*, Antwerpen, 1847, in-8o) ; il y a oint quelques renseignements tirés de la nouvelle édition des *Fasti Academici*, préparée par Paquot en deux volumes, et dont il a consulté le manuscrit à Bruxelles (Bibl. Bourgogne, no 17567).

l'histoire de l'Université de Louvain à partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle; ils attestent le maintien des institutions accessoires qui étaient entrées peu à peu dans l'organisation de l'enseignement universitaire; mais ils confirment tout ce qu'on sait d'autre part sur l'abandon où tombèrent de bonne heure à Louvain les études philologiques et littéraires, et en général les études philosophiques. Nous ne recherberons pas ici les causes de cet abandon; il ne nous siérait pas d'en faire en ce moment un exposé long et critique, à propos du sort des seules études hébraïques: cependant, pour rester dans le vrai en énonçant des choses fort peu glorieuses, nous aurons soin de montrer comment les circonstances expliquent, sinon justifient, l'impuissance des hommes que ces choses concernent. On ne pourrait, sans être coupable de fausseté ou victime de déplorables illusions, donner à l'histoire littéraire de la période que nous indiquons un éclat factice et des couleurs d'emprunt: car, autre forme du mensonge, l'illusion est voisine de l'erreur, tandis que la vérité historique, quelle que soit la nature des événements, transmet de nouvelles lumières et de nouvelles forces aux esprits droits.

On se fera sans peine une idée de la destination restreinte des leçons d'hébreu après la restauration des études académiques qui eut lieu sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, quand il est constant que Valère André fut seul chargé de les donner pendant un espace

de quarante-trois ans, et qu'on chercherait en vain le nom de quelque hébraïsant distingué qu'on pût rattacher à son école. Absorbé par ses travaux d'histoire et de droit ainsi que par ses fonctions de bibliothécaire, ce savant ne fit sans doute autre chose que transmettre annuellement les premiers éléments de l'hébreu, et on ne peut croire d'après les habitudes de son époque qu'il ait eu d'autres occasions d'exercer son talent sur cette matière. Le plus grand service qu'on puisse lui attribuer à cet égard, c'est d'avoir préparé une édition nouvelle de la grammaire hébraïque de J. Campensis (1). Son successeur, Jean De Sauter ou Sauterus, fit mieux qu'un projet; il publia en 1675 sa courte *introduction* à la langue hébraïque, petite brochure de 24 pages in-12° où les mots hébreux sont écrits sans les points-voyelles afin de laisser aux commençants la peine de les tracer à la main (2). On conviendra qu'il n'y avait pas dans les follicules du laborieux Sauterus une bien vive excitation à la culture de la langue sainte et un bien puissant secours pour l'avenir de l'exégèse biblique à Louvain : encore faut-il lui savoir gré d'avoir

(1) Edit. manuscr. des *Fasti* par Paquot. — Cfr. la notice sur Campensis, *Analectes de* 1845.

(2) Lovanii, typis Adriani. — V. la biogr. de V. André, p. 215 (p. 61). — « Qui sibi in chalybe curiosissimos diversorum generum typos hebraicos sculpsit. » VERNULÆI *Acad. Lovan.*, p. 76.

travaillé lui-même à ciseler en plomb des caractères hébreux de différents genres, faute de meilleures ressources. Mais, reprenons le récit des faits.

Après J. De Sauter qui mourut le 25 juillet 1679, la chaire d'hébreu au collége des Trois-Langues fut confiée à Jean Herys ou Herrys qui en prit possession en 1680. Ce personnage, natif de Mechelen, bourg voisin de Maestricht, après avoir étudié la philosophie au Faucon et obtenu la 13e place au concours de 1665, entra au collége de la St.-Trinité (1), et il y fut successivement professeur de petite figure (1671) et de grammaire (1672). Plus tard, il ne s'adonna pas exclusivement à l'étude de l'hébreu, mais cultiva les études de droit jusqu'au point de prendre le grade de licencié et ensuite celui de docteur le 14 novembre 1690 (2). Que put devenir son enseignement littéraire, quand il eut accepté tour à tour les fonctions de professeur pour les titres du code et de professeur ordinaire pour les Pandectes (1701)?

Jean Herrys qui avait souffert pendant deux ans d'une hydropisie mourut d'apoplexie à Louvain le 17 février 1704. Celui qui avait été son suppléant dans les temps de sa maladie eut alors l'héritage de sa chaire d'hébreu :

---

(1) Outre les notes de Backx sur ce collége, voir les *Mémoires* de Paquot, t. XVIII, p. 365, note D (Biogr. de J. Tonsern).

(2) Supplément aux Fastes, dans les *Analectes de 1843*, p. 12.

Jean Guillaume VAN HOVEN, né à Mechelen en 1678, avait obtenu d'assez grands succès dans ses études théologiques et dans la connaissance des langues anciennes pour mériter jeune encore des marques publiques d'estime et de confiance; c'est ainsi qu'il fut admis malgré son âge comme professeur d'hébreu au collége de Busleiden, soutenu surtout par son maître Martin Steyaerts. Van Hoven fit preuve également d'un savoir approfondi dans les mathématiques, jusqu'à obtenir la charge de professeur royal pour cette branche d'étude; il la remplit, dit-on, pendant douze ans avec une distinction et une renommée qui passèrent jusqu'en Allemagne. Cependant, il ne négligea rien pour compléter son instruction dans les sciences théologiques; il subit successivement les épreuves qu'on exigeait alors pour les grades inférieurs et remporta toujours dans les discussions publiques un triomphe signalé et suivi d'un grand retentissement; enfin, après avoir donné des leçons à l'abbaye de Sainte-Gertrude et au collége d'Adrien VI, il fut promu le 11 novembre 1721 au grade de docteur en théologie (1). Le haut mérite de J. G. Van Hoven fut bientôt après récompensé par la collation de la chaire royale d'Écriture sainte et d'un canonicat de St.-Pierre; mais il n'avait donné que sept leçons quand il fut enlevé à l'âge de

(1) *Fasti doctorales Fac. S. Theologiæ*, p. 434, recueil manuscrit d'où sont extraits les détails biographiques ici consignés.

quarante-cinq ans le 24 avril 1723. Qu'il soit permis de reproduire quelques-unes des figures dont s'est servi l'historiographe du doctorat pour faire allusion au nom et aux talents de Van Hoven : « Profusorum divinæ in » se gratiæ donorum reconditor, dimissa humilitate diu » fuit *Hortus conclusus*, donec disciplinarum cuncta» » rum flore conspicuus, deinceps ut *Fons signatus* ap- » paruit... Lugenti Academiæ eripitur, *Fons Hortorum* » repente siccatus. » Il parait incontestable que les connaissances solides qu'avait acquises Van Hoven par l'étude de l'Écriture et des Pères ainsi que de toute l'histoire ecclésiastique avaient révélé en lui un théologien de premier ordre; en même temps que sa profonde piété avait fait l'admiration de tous ceux qui l'entouraient. Les regrets, que J. G. Kerckherdere a exprimés sur la fin prématurée de Van Hoven dans son poème latin sur l'École théologique de Louvain (1), semblent bien justifiés par l'activité qu'il avait déployée en un petit nombre d'années. Rien n'empêche d'admettre comme fondées les espérances du panégyriste qui disait, en voyant s'éteindre un talent naissant, que Hovius « aurait été bien au delà des richesses de Lucas de

---

(1) *Carmen de Schola theol. Lovan.*, *Annuaire* de 1840, p. 206 : « Tu claudia, Hovi, suspiria cœtus... »

Supra Lucæ Brugensia iterum
Janseniique prioris opea, jam gratia magni
Cœsaris ex merito donarat sede magistra
Scripturæ...

Bruges et du premier des Jansénius ; » mais, toujours est-il vrai que Van Hoven ne réussit point par les leçons diverses dont il fut chargé à exciter puissamment l'attention et le zèle des théologiens en faveur de l'exégèse sacrée et des travaux philologiques qu'elle réclame.

Son successeur au collége des Trois-Langues fut Gisbert-Joseph Hagen, né à Venlo le 26 avril 1689 : il n'entra en charge qu'en l'année 1726, et on a lieu de croire qu'il n'a traité l'enseignement de l'hébreu que comme une partie tout à fait accessoire de ses fonctions. Comme nous l'apprend son épitaphe qui se voyait au cimetière de St.-Michel à Louvain (1), Hagen a professé la théologie après avoir pris le grade de licencié, et il aurait occupé tour à tour les chaires de catéchisme et de théologie scholastique (2) ; il est devenu chanoine de St.-Pierre et président du collége de Malderus. Mort sexagénaire le 2 juin 1750, Hagen avait refusé par humilité l'évêché de Ruremonde. Son nom est attaché à une brochure dirigée contre les idées du P. Ch. René Billuart touchant l'obligation de rapporter les actions à Dieu ; Hagen avait communiqué à M. Antoine Médard, président du séminaire de Liége, ses remarques sur cette question dans laquelle il soutenait les opinions

---

(1) Paquot a inséré cette inscription dans son édit. manuscrite des *Fastes*. M. Delgeur l'a reproduite d'après Paquot (*Schets*, p. 21).

(2) *Fasti doctor.*, p. 449, dans la notice consacrée à J. R. G. Caimo, promu docteur en 1743 et devenu plus tard evêque de Bruges.

des théologiens de Louvain; la brochure publiée donna lieu à une longue polémique à laquelle prit part le P. Maugis, docteur-régent de la faculté de théologie (1).

Le docte J. N. Paquot, de Florennes, fut appelé après Hagen à remplir la chaire d'hébreu; il dut l'occuper avant 1755, sinon en 1750 ou 1751. Licencié en théologie, il était très versé dans les matières de droit canonique et dans les antiquités ecclésiastiques; mais ses travaux d'érudition, d'histoire et de bibliographie (2), l'entraînèrent à ne s'occuper que d'une manière très secondaire de la langue hébraïque qui devait être l'objet de ses leçons.

Toutefois, l'historiographe de Marie-Thérèse (3), qui fut aussi quelque temps bibliothécaire de l'Université (4), sut trouver assez de loisir pour disposer les matériaux d'un lexique latin-hébreu, *Lexicon latino-hebræum,* que l'on possède encore à la Bibliothèque royale écrits entièrement de sa main (5) : c'était là sans doute le fondement

---

(1) V. Paquot, *Mémoires*, not. sur le P. Billuart, t. VII, p. 446 et suiv. — *Sistema novum R. Patris Billuart de Relatione operum in Deum, refutatum a R. adm. ac Eruditissimo D. Hagens, in alma Univ. Lov. S. Th. Licentiato, professore regio, etc.* Leodii, 1752, in-12o (41 pp. pour la réfutation).

(2) Voir le chapitre qui concerne Paquot dans les *Lectures relatives à l'hist. des sciences*, par F. V. Goethals, t. III, p. 273 (Brux. 1838).

(3) L'Impératrice le nomma à cette charge d'honneur en 1762.

(4) De 1769 à 1771. Voy. Namur, *Hist. de la biblioth. publ. de Louvain*, 1841, p. 65—68.

(5) Catalogue de Ch. Van Hulthem, t. VI, manuscrits. no 184. in-

d'un livre classique que son éditeur destinait aux exercices et aux leçons du collége des Trois-Langues. Paquot ne rendit pas un moins grand service en soignant l'impression du célèbre commentaire de Siméon de Muis sur les Psaumes; il se chargea de le publier avec les notes de Bossuet en deux volumes in4°, en 1770, à l'imprimerie académique de Louvain(1); sans avoir mis son nom dans quelque endroit de cette publication, il remplit consciencieusement ses fonctions d'éditeur et apporta une grande correction dans l'orthographe des mots hébreux insérés fréquemment dans le commentaire considérable du savant archidiacre de Soissons. Nul doute qu'un tel livre ne fût très-propre à répandre le goût de la littérature sacrée et à favoriser la culture d'une exégèse savante : il dut faire naître quelque espoir d'un nouveau développement des études ecclésiastiques en Belgique dans les esprits les plus éclairés sur l'importance et la destination de la théologie (2).

---

folio vélin : « Dans le même volume se trouve la traduction latine de plusieurs psaumes également de sa main »

(1) *Commentarius litter et histor. in omnes Psalmos et selecta Vet. Test. cantica, ad ed. optimam Parisiensem anni MDCL recusus, etc.* Lovanii, typis Academicis. L'éditeur a pu ajouter au titre à cause de la bonne disposition des matières : « Omnia nunc primum accuratissime recognita ; et commodissimo ordine distributa » ; le haut des pages est occupé par le texte latin des Psaumes d'après les trois versions de la Vulgate, de St. Jérôme et de De Muis ; vient ensuite le commentaire de celui-ci, et enfin, plus bas, les observations de Bossuet.

(2) Nous citerons les termes dans lesquels l'*approbation* du livre a été

Quand Paquot eut quitté Louvain en 1772 quelques mois après l'étrange et déplorable procès qui lui fut intenté, il ne fut pas remplacé immédiatement dans la chaire d'hébreu ; ce fut seulement vers l'an 1774 qu'elle fut assignée à un des meilleurs théologiens de l'époque, Gérard Deckers, né à Kevelaer dans la Gueldre en 1733. Après avoir accompli ses études de philosophie et de théologie avec distinction dans les colléges de Louvain, il obtint les fonctions de secrétaire auprès de Van Gameren, nommé évêque d'Anvers; mais, avant le départ de ce prélat, il fut appelé au mois d'août 1759 à une chaire de philosophie au collége du Porc. Deckers, qui était devenu président du collége Sainte-Anne et chanoine de la fondation de l'autel du St.-Esprit à l'église St.-Pierre, fut proclamé docteur en théologie le 21 octobre 1766 (1), et nous le voyons deux ans plus tard élu Recteur de l'Université. C'est après avoir rempli beaucoup d'autres charges que Deckers fut désigné pour occuper la place restée vacante depuis le départ de Pa-

---

conçue par François Jacques, dit Jacobi, lic. en théol., président du collége des Trois-Langues; censeur apostolique et royal dans les Pays-Bas : « Clarissimorum Virorum nomina, præcellenti hujus Operis » titulo inserta, vel sola sufficiunt ei pro dignitate æstimando. Meum » huic suffragium addere, necesse non est Votum tamen adjicio, ut » omnes harum diœceseon Clerici sedulo ejus lectione magis ac magis » accendantur, ut piè simul et intelligenter psallant Regi Regum et » Domino Dominantium. Actum Lovanii die 8 novembris 1770. »

(1) *Fasti doctorales Fac. S. Theol.*, p. 459.

quot : il mourut à quarante-neuf ans le 23 juillet 1782, sincèrement regretté pour sa science comme pour son zèle, sa charité et ses autres vertus sacerdotales. Deckers ne parait pas avoir obtenu quelque succès particulier dans l'enseignement philologique dont on l'avait chargé; mais il a laissé parmi ses contemporains et parmi ses élèves la réputation d'un homme profond dans les branches principales des études théologiques.

Dans la même année 1782, les leçons d'hébreu furent reprises au collége des Trois-Langues par un Docteur promu un an auparavant (1), Joseph Benoit De Mazière, natif de Leysele près de Furnes : il était devenu lecteur au collége d'Adrien VI où il avait fait ses études en théologie, et il venait d'être élu président du collége de Divæus, quand il succéda à Deckers dans l'enseignement de l'hébreu. De Mazière ne put se livrer que fort peu de temps à cet enseignement spécial : il entra en octobre 1786 dans le personnel du séminaire-général de Joseph II comme professeur de théologie dogmatique (2), et, au mois de mars 1788, il fut mis en possession de la même chaire dans la faculté de

(1) Le 20 février 1781. *Fasti doct.*; p. 470. Nous empruntons au même recueil la plupart des détails biographiques que nous insérons ici sur les deux successeurs de Paquot.

(2) Voir les *Mémoires de Rapédius de Berg pour servir à l'hist de la révolution brabançonne*, publ. par P. Gérard. Bruxelles. 1843, t. II, p. 7 et 14, notes.

théologie, reconstituée sous le rectorat de Van Leempoel par le gouvernement impérial (1). Le cours de langue hébraïque fut assigné dans l'organisation du nouveau séminaire à un autre théologien, Henri Wouters, de Louvain, qui était chargé en même temps des leçons sur l'Ancien Testament (2).

De Mazière se trouva mêlé à tous les débats dans lesquels s'engagea la faculté de théologie avant qu'eût éclaté la révolution brabançonne; il fut chargé, comme doyen de cette faculté, de transmettre ses réponses et ses observations tant aux membres du gouvernement qu'au Cardinal-archevêque de Malines, quand celui-ci fut forcé de se prononcer sur l'orthodoxie du nouvel enseignement (3). Lorsque les troubles eurent grossi jusqu'à amener une insurrection générale et le renversement de la domination autrichienne, De Mazière se condamna prudemment à la retraite; à peine réorganisée sur l'ancien pied, l'Université de Louvain prononça par contumace contre lui, le 12 juillet 1790, une sentence qui le déclara déchu de toutes ses fonctions académiques (4). Ainsi puni d'avoir secondé ouvertement

---

(1) Ibid., p. 36.

(2) H. Wouters, licencié en théologie depuis 1776, avait été élu le 13 novembre 1783 président du collége des Trois-Langues.

(3) *Mémoires de Rapédius de Berg*, t. II, p. 149, p. 156. — La réponse justificative de la faculté au Cardinal est datée du 10 mars 1789.

(4) *Mémoires*, ibid., p. 7 note.

les vues du gouvernement de Joseph II, De Mazière ne rentra plus à Louvain après la restauration qui eut lieu au commencement du règne de Léopold (1).

Nous n'irons pas plus loin en ce moment, sans essayer de constater en général quelle a pu être la portée des études philologiques dans l'établissement particulier dont nous nous occupons, pendant le cours du dix-huitième siècle. Les traits historiques qui ressortent de nos aperçus précédents montrent à l'évidence que l'enseignement de l'hébreu a figuré comme par le passé dans les programmes académiques de Louvain, grâce surtout au respect des priviléges et au maintien des anciennes fondations, mais qu'il n'a pas été pris au sérieux sous le rapport scientifique, faute de circonstances favorables aux travaux de ceux qui le représentaient.

Considérons-nous d'abord la position des hommes qui portèrent le titre de professeurs de langue hébraïque, nous les voyons subir tous les désavantages d'un système d'administration où l'on envisage plutôt des convenances personnelles que les intérêts bien entendus de toutes les branches de la science. D'abord, nous les voyons choisis presque toujours dans une classe d'hommes instruits, mais dépourvus d'une vocation

(1) De Mazière fut nommé en novembre 1791 prévôt du chapitre de St.-Vincent à Soignies (*Præpositus Sonegiensis*); en 1803, lors de la réorganisation du diocèse de Gand, il fut appelé à la cure de Dixmude, et c'est dans cette ville qu'il est mort en 1824.

marquée pour l'étude et l'enseignement qu'on leur assignait tout à coup. Puis, une fois élus, nous les voyons arrachés de fait à la poursuite d'un même genre d'études ou d'une même série de recherches par des fonctions diverses qu'ils échangent plusieurs fois en peu d'années. Il advint de la sorte que les forces de la plupart de ces hommes furent paralysées par la multiplicité et la mobilité de leurs occupations, et cela d'ordinaire en vertu d'arrangements administratifs qui semblaient établir extérieurement un ordre parfait : ils furent donc placés dans une espèce d'impossibilité d'atteindre des résultats quelque peu remarquables et de contribuer à des progrès visibles dans la direction des hautes études. Ainsi, même en admettant un zèle éclairé chez les personnes, il faut bien reconnaître dans les faits positifs, qu'il est facile de constater, les conséquences fatales d'une organisation vicieuse dans laquelle l'intelligence n'est pas appelée sans cesse à exercer son légitime empire. Les études spéciales, dans un tel état de choses, ne parviennent jamais jusqu'au degré où leur culture est vraiment utile, et les études de premier ordre, d'un autre côté, ne reçoivent pas tous les perfectionnements qu'elles comportent, en partie par l'absence de ces études auxiliaires, en partie par l'épuisement auquel la plus étrange diversité de travaux condamne à la longue des esprits naturellement actifs : c'est qu'il est certaines lois de l'humanité intelligente et libre qu'on ne peut impunément violer; demander à un homme de

tout faire à la fois, c'est le réduire tôt ou tard à une désolante stérilité de pensée, tandis que les forces natives de l'esprit humain se développent comme sans effort par une division normale du travail intellectuel dans la société et dans chacune de ses institutions.

Ce que le témoignage des faits nous force à constater sur l'état des études hébraïques à Louvain au XVIII[e] siècle, le même témoignage nous oblige également à le dire de l'étude des lettres grecques : cette étude avait singulièrement déchu même au collége des Trois-Langues qui semblait être son dernier asile. Certes nous ne conseillerions pas de prendre à la lettre les récriminations d'une bibliophile infiniment célèbre dans notre pays sur la décadence des études littéraires et scientifiques au sein de l'Université pendant les dernières années du siècle passé; Ch. Van Hulthem, il est vrai, avait été assis sur les bancs de notre ancienne école nationale, et il en avait connu personnellement les derniers maîtres ; mais, le croira-t-on assez désintéressé dans ses jugements, tandis qu'on l'a vu prendre si fort à honneur la haute influence que le gouvernement français lui donna dans la direction des facultés composant l'Académie de Bruxelles, dépendance de l'Université impériale? Admettra-t-on avec lui (1), « qu'il n'y avait

(1) *Rapport* à l'Acad. des sciences et lettres de Bruxelles, cité dans les *Archives philologiques* de M. le baron De Reiffenberg, t. II, p. 123. (Louvain, 1827.)

plus personne qui sût le grec », et que « le professeur d'hébreu ne connaissait pas davantage la langue qu'il devait enseigner ? » Admettra-t-on de même au sujet des membres du collége des Trois-Langues, que ces MM. se contentaient de leur titre et de leur traitement et ne faisaient plus de leçons ? » Van Hulthem, nous semble-t-il, a formulé toutes ces sentences d'un ton trop absolu, et, en l'absence de toute réserve dans ses paroles, on est tenté de prime abord d'en suspecter l'exacte vérité. Le bibliophile gantois mériterait plutôt créance, quand il cite des faits et des noms propres, et, en ce cas, on ne peut se dispenser de les recueillir à titre de renseignements : ainsi, nous apprend-il, on avait cessé la *grande leçon* de mathématique depuis le décès du dernier professeur, l'abbé le Page, « sous le prétexte que les étudiants apprenaient assez de mathématiques en philosophie » ; ainsi, on aurait supprimé la grande leçon qui avait pour objet la pureté et l'élégance de la langue latine, » pour y substituer l'explication du catéchisme, « décorée du titre pompeux de leçon d'*Eloquence chrétienne* » ; le docteur Leemput, nous dit encore Van Hulthem, professeur en grec au collége des Trois-Langues, « m'a avoué qu'il ne le comprenait pas, et que toutes ses connaissances se bornaient aux premiers éléments de la grammaire (1). » Si étrange

(1) Jean-Hub.-Jos. Leemput, natif de Rotterdam, créé docteur en théologie en 1780, était devenu en 1782 professeur de langue grecque

que soit cette révélation, si énorme que soit l'accusation qu'elle renferme, elle ne peut être tout à fait dénuée de fondement; car elle n'est infirmée en aucune manière par des témoignages non moins formels sur l'éducation littéraire de cette époque à tous ses degrés.

Un écrivain consciencieux nous instruit positivement du discrédit où était tombée l'étude du grec dans les écoles d'enseignement moyen : « Quant à la langue grecque, dit-il (1), il n'en était question dans presque aucun collége; et dans ceux où l'on daignait encore s'en occuper, on s'y bornait à la simple connaissance des éléments (2). Retenus par le préjugé qui s'élevait contre cette langue savante, les instituteurs osaient à peine en prononcer le nom..... » Ce qui se passait dans la majorité des colléges de la Belgique, on peut l'appliquer avec justesse dans une certaine mesure à l'état déplorable de la partie littéraire de l'enseignement académi-

---

en remplacement de Zegers; il fut désigné pour l'enseignement du grec et du Nouveau Testament au séminaire général; mais il quitta Louvain en 1788, et fut ensuite nommé doyen de la collégiale de Renaix où il mourut en 1802. — M. Van Hulthem a souvent dit que Leemput lui ayant demandé comme à son ancien maître une chaire de grec à la faculté des lettres de Bruxelles, il lui avait opposé un refus formel en le mettant au défi de traduire Esope.

(1) J. B. Lesbroussart, *de l'Education belgique*. Bruxelles, 1783. — V. Th. Juste, *Essai sur l'hist de l'instr. publ. en Belgique*, p. 163 et suiv. Cfr. p. 147—48.

(2) Cela s'était fait, par exemple, dans quelques colléges des Jésuites.

que. En présence d'un abandon aussi général d'une des langues classiques, on n'a pas de peine à comprendre à quel point l'indifférence des titulaires de l'Université devait résulter du dédain ou du dégoût qu'ils voyaient partout autour d'eux. C'est en vain qu'on se dissimulerait la force de préjugés devenus aussi universels, quand on entend sortir de la bouche d'un corps d'étudiants une protestation unanime contre l'étude du grec aussi bien que de l'hébreu ; dans la *Supplique* latine que rédigèrent en 1787 les élèves du séminaire général, se trouvait cette clause finale, que les cours de langues grecque et hébraïque cessassent d'être obligatoires, *libera sit frequentatio lectionum linguæ hebraicæ et græcæ* (1). Il est clair que, si les auteurs de la requête protestent en particulier et toujours à l'unanimité contre cette double étude philologique, c'est qu'ils obéissent à un vif sentiment de répulsion qui avait été développé en eux par les habitudes et les préjugés des cours d'humanités. Ainsi, tout en respectant les idées qui ont dicté la première partie de la Supplique concernant la nature des doctrines théologiques et le droit des évêques à leur surveillance, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a une raison d'indifférence dans de semblables réclamations contre des études qui deve-

(1) La pièce originale est citée en entier dans le chapitre relatif aux troubles du séminaire général dans les *Mémoires de Rapédius de Berg*, t. II, p. 17.

naient cependant de plus en plus nécessaires pour la défense de l'orthodoxie (1). Ce refus de travail de la part des jeunes gens serait d'ailleurs en grande partie justifié par l'abus que les réformateurs faisaient de l'herméneutique sacrée dans les facultés théologique de Bonn et de Vienne.

Après avoir exposé ces différents faits qui tendent à établir l'abaissement successif des études littéraires au siècle passé, nous croyons devoir répondre à une des conclusions que l'on prétendrait peut-être en tirer. Si telle était, dira-t-on, la décadence des bonnes études, l'histoire prouvant que les sciences avaient partagé à peu près le sort des lettres, les ministres et les hommes d'état de la cour de Vienne n'avaient-ils pas dirigé sagement leurs vues sur des réformes efficaces dans tous les degrés de l'enseignement, depuis les colléges réorganisés sous Marie-Thérèse jusqu'à l'Université de Louvain menacée plus ouvertement par les édits de Joseph II?

Nous pensons que la résistance à des innovations relatives surtout à certaines méthodes ou à quelques

(1) On aurait à faire encore d'autres observations sur l'horreur que la nouvelle discipline, plus rigoureuse que l'ancienne, inspirait aux signataires de la requête ; mais nous ne l'interprétons pas sous ce rapport dans le même sens que le rédacteur des *Mémoires* cités (ibid.), comme si les théologiens rassemblés à Louvain avaient mis leurs plaintes intéressées au sujet des règlements impériaux bien au-dessus de leurs griefs touchant l'autorité et l'intervention des chefs de l'Eglise belge.

branches d'enseignement a été quelquefois poussée fort loin avec une opiniâtreté non calculée ; mais que, d'autre part, ce n'est pas l'idée de changements ou de réformes dans les études qui a soulevé les corporations, l'Université et tout le clergé, au point de les mettre en lutte ouverte avec la puissance autrichienne; nous y découvrons plutôt une suite de la défiance qu'inspiraient les projets d'un pouvoir étranger, cachés sous l'apparence d'améliorations scientifiques et de bouleversements administratifs, et il faut convenir que le sens droit de nos compatriotes avait cette fois deviné juste. C'était en effet le glaive de la loi que des souverains allemands voulaient suspendre sur leurs têtes, au lieu du glaive de fer qui avait été jadis l'arme des souverains espagnols, pour leur ravir tour à tour leurs antiques priviléges, leurs libertés religieuses et leurs franchises politiques. On ne pourrait se méprendre de bonne foi sur les intentions que cachaient le langage modéré et les formules officielles d'un comte Patrice de Nény ou d'un Rapédius de Berg, conseiller de Sa Majesté apostolique : ce sont bien là les tendances qui pouvaient hâter le plus promptement la complète destruction de notre esprit national et de nos institutions les plus précieuses, en créant une centralisation de tous les pouvoirs au gré de la cour d'Autriche. En même temps, on ne saurait méconnaître l'influence de l'esprit du *philosophisme* qui s'était emparé de la plupart des palais de l'Europe, dans les termes prétentieux et absolus par lesquels des agents

et des créatures de l'étranger annonçaient des réformes qui devaient s'étendre depuis les séminaires de l'épiscopat jusqu'à la dernière école de nos provinces.

Il est loin de notre pensée de vouloir nier l'urgence d'améliorations considérables dans les établissements d'instruction de la Belgique à la fin du dernier siècle; nous avons nous-même apporté au commencement du présent travail des preuves à l'appui de ce point de vue en ce qui concerne l'Université de Louvain. Il est des hommes sérieux et recommandables dont l'avis peut nous servir à juger la nature et l'extension du mal que la bureaucratie prétendait radicalement guérir; telle est par exemple l'opinion du savant de Nélis qui avait résidé longtemps au sein de l'Université et qui avait observé mûrement les lacunes du haut enseignement et la faiblesse des études littéraires : il avait lui-même tenté en vain quelques efforts pour faire disparaître peu à peu ce qu'il appelait *vestigia ruris.* De Nélis se trouvait, dans sa manière d'apprécier les abus contemporains, être d'accord avec les ministres et les conseillers de l'empereur et de ses gouverneurs généraux, les de Cobenzl et les de Kaunitz, qui ont traité fort durement le personnel de l'Université de Louvain dans leur correspondance et dans leurs Rapports (1) : il était animé

(1) Publiés en partie dans les *Bulletins* de la comm. roy. d'histoire, t. I. — V. Th. Juste, ouvr. cité, p. 156–57, ainsi que l'*Introduction* à la chronique de Ph. Mouskes, p. XLVIII suiv., p. CCCLVII suiv.

des mêmes vues sur les moyens d'émulation qui concouraient à relever la culture de l'histoire et des belles-lettres, tels que la création d'une *Société littéraire* devenue bientôt *Académie impériale* (1). La nécessité d'ouvrir une nouvelle sphère de travaux à l'esprit ne pouvait être méconnue par de Nélis et par tout ce qu'il y avait alors d'hommes intelligents; l'établissement de l'*Académie* n'était que la première des innovations scientifiques; mais, cet établissement si tardif, comme l'a dit fort bien M. de Gerlache (2), ne prouve-t-il pas lui-même « dans quelle inertie et dans quel néant littéraire nous étions alors tombés. »

Il faut bien convenir que les observations présentées avec quelque sécheresse par les ministres de Marie-Thérèse étaient en général fondées sur des faits; mais, à part la forme de ces observations, la question importante était plutôt la manière d'introduire des réformes sans provoquer une résistance aveugle aboutissant à l'insurrection. Or, comment contraindre des corporations anciennes et privilégiées à les accepter, si ce n'est par un système de prudence et de persuasion qui assure toujours le mieux un ascendant moral aux hommes chargés d'une tâche aussi difficile?

Une habile et loyale politique aurait consisté à réformer l'Université par elle-même, en créant dans son sein

(1) Dans les années 1769 et 1772.

(2) Au tome Ier de son *Histoire du roy. des Pays-Bas*.

sans violence de nouveaux moyens d'émulation, en intéressant le corps tout entier, ainsi que ses diverses dépendances, à un remaniement des statuts et des programmes entrepris dans la vue d'une légitime défense contre les tendances du siècle. Mais, il n'en fut pas ainsi des procédés du gouvernement impérial et de ses agents en Belgique. Après avoir attenté aux priviléges et aux franchises du pays, il ne pouvait inspirer de la confiance aux corps constitués en demandant des réformes scientifiques et en menaçant de les imposer par la force; au lieu d'éclairer les hommes, gardiens naturels des institutions, il a voulu les vaincre; mais, en retour du mépris avec lequel il affectait de les traiter, il n'a obtenu que des protestations faites au nom des droits violés et de la conscience outragée (1), et c'est ainsi que s'est élevé ce grand conflit dans lequel le parti réduit à la défensive s'est acharné à repousser toute idée d'innovation et à réclamer le maintien du passé. On conçoit sans peine par quelles raisons les esprits les plus sages ne furent pas écoutés de part et d'autre sur le point de la régénération des études : les défenseurs de l'antique enseignement national regardaient comme un devoir religieux de tout maintenir, jusqu'aux formes extérieures; d'un

---

(1) Les écrits, brochures, pamphlets, libelles, publiés à ce sujet, forment toute une bibliothèque : M. Le Grand a rempli plusieurs pages seulement de leurs titres dans son *Essai* sur la révolution brabançonne. (Brux., 1843, p. 33-41.)

autre côté, les agents impériaux poursuivaient l'exécution des plans qui leur étaient envoyés de Vienne, avec d'autant plus de rigueur que les réformes dans l'instruction se trouvaient étroitement liées aux réformes sociales et politiques décrétées en Autriche. Qu'advint-il des Mémoires concernant l'Université de Louvain, tels que ceux du Dr Marant et du conseiller le Clerc (1), qui furent rédigés avant l'époque des troubles? On l'on prit à la lettre et l'on exagéra les faits défavorables à l'Université, pour justifier les mesures coërcitives que l'on méditait; ou l'on ne prit pas en considération des rapports dont les vues ne s'accordaient pas avec les fins de la politique impériale; c'est ainsi par exemple que le rapport de le Clerc, envoyé à Joseph II en 1786, ne fut pas accepté à Vienne (2). Que conclure des pièces et des documents officiels relatifs à l'état de l'enseignement et surtout des études supérieures?

On conclurait légitimement que de graves abus existaient dans l'organisation des établissements nationaux de la Belgique, et que, si les chefs ou les protec-

---

(1) P. J. Marant, doct. en théologie, fut mêlé aux affaires du séminaire général et privé de ses fonctions académiques en 1790. Son *mémoire* avait été rédigé à la fin de 1778 à la demande du prince de Stahremberg, ministre plénipotentiaire de l'impératrice No 816 (fol.) des Ms. de Van Hulthem. (*Catal.*, t. VI).

(2) Son rapport est au nombre des manuscrits de la même collection, no 817. Voir sur la personne et le rôle de ce membre du conseil d'état le t. II des *Mémoires* de Rap. de Berg.

teurs de ces établissements ont rejeté d'une manière aussi absolue des innovations devenues indispensables eu égard au progrès général des sciences, il faut s'en prendre moins à l'esprit de routine et d'immobilité qu'à la crainte des envahissements du pouvoir qui était remis aux mains de philosophes généralement suspects et qui se montrait partout novateur imprudent (1). De grossières calomnies, bien que formulées dans le style officiel des ordonnances, retombaient sur la nation entière et y excitaient avant tout un besoin de liberté et de vengeance. Il nous semble d'après cela juste d'affirmer que c'est l'attitude menaçante du pouvoir qui, en créant une opposition formidable, a été un obstacle permanent à l'efficacité des remèdes qu'avaient proposés des hommes éclairés : c'est pourquoi, le pays a répondu aux projets de rénovation scientifique par une levée de boucliers, avant qu'une discussion sérieuse et loyale fût devenue possible.

§ II.

Après avoir considéré dans les pages précédentes les vicissitudes auxquelles furent exposées l'étude des lan-

---

(1) M. Ad. Borgnet a fort bien signalé combien le langage de Joseph II dans ses édits était provocateur et injurieux pour le clergé, et il remarque justement quant au personnel du séminaire général « que plusieurs professeurs étaient signalés les uns par leurs doctrines hasardées, les autres par la licence de leur conduite ou la brutalité de leurs manières. » *Hist. des Belges à la fin du dix-huit. siècle*, t. I, Brux 1844, p. 51—52.

gues savantes et en général les études littéraires à Louvain jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, il ne nous reste plus qu'à exposer quel a été le rôle d'un des derniers représentants de ces études; nous voulons parler d'Etienne Heuschling qui avait, comme on le verra bientôt, des titres tout particuliers à la chaire d'hébreu maintenue après la révolution brabançonne suivant les anciens statuts. Quand l'Université eut prononcé en 1790 la déchéance du professeur De Mazière, ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette chaire de la fondation Busleiden fut donnée à un jeune savant qui avait parcouru dans ses propres études le cercle de la grammaire des langues sémitiques sans se borner à la seule connaissance de l'hébreu de la Bible. Le récit des circonstances principales de sa carrière ne sera peut-être pas à cet égard sans intérêt : nous les empruntons en grande partie à une notice rédigée par lui-même, selon l'usage du temps, pour les archives de l'Académie universitaire qui fut établie à Bruxelles sous l'empire français et à laquelle il appartenait comme membre de la faculté de droit (1).

---

(1) Le recueil formé par Van Hulthem, un des directeurs de l'Académie, fait maintenant partie des manuscrits de la bibliothèque royale où M. De Reiffenberg s'est empressé de le mettre à notre disposition (n° 17687, registre in-folio); il a pour titre : *Renseignemens sur le personnel des recteurs, des secrétaires, des inspecteurs des trois facultés, leurs études, les fonctions qu'ils ont remplies antérieurement, servant de matériaux pour les Fastes de l'Académie de Bruxelles*. — Fac. de droit, fol. 101 et suiv. Et. Heuschling, f. 111.

Etienne Heuschling, né à Luxembourg, le 6 avril 1762, était fils d'Hubert Heuschling et de Christine Theyes. Ce fut au collége-pensionnat royal de Luxembourg qu'il fit ses humanités, la philosophie et la théologie, en terminant ces deux derniers cours par des thèses publiques. « Au sortir de l'enfance, nous dit-il, il s'était destiné à l'enseignement public, et, dès l'âge de 20 ans, il y fut appelé par le gouvernement des Pays-Bas » : ce fut vers 1782 qu'il devint professeur de sixième et de cinquième au collége-pensionnat royal de Namur. Un peu plus tard Et. Heuschling se rendit à Louvain pour y faire ses études de droit, et il y prit le grade de licencié; il fut soutenu dans ces études nouvelles par un parent qui s'était fait un nom comme jurisconsulte : son oncle, Jean Pierre Heuschling, professeur royal de Pandectes (1), fut pour lui un généreux protecteur.

Cependant, Etienne Heuschling ne resta pas longtemps à Louvain : il partit pour Rome dans l'intention d'y poursuivre l'étude des langues et en particulier des langues orientales qu'il avait sans doute cultivées de bonne heure dans son pays en rapport avec les ressources qu'il y trouvait. Il se rendit bientôt assez habile dans cette branche d'étude, pour prendre part à un concours public ouvert à Rome pour la chaire de la langue syro-

(1) J. P. Heuschling, promu docteur le 16 juin 1761, mourut à Louvain le 16 juillet 1797 (*Suppl. aux Fastes de V. André*, pour les docteurs de la fac. de droit; *Annalectes* de 1843, p. 19).

chaldaïque devenue vacante à la Sapience; il fit le 22 juillet 1788 les épreuves exigées pour le concours en présence du cardinal Buoncompagni, secrétaire d'Etat, et des avocats consistoriaux de Sa Sainteté. Heuschling sortit de ces épreuves avec honneur; mais il ne put l'emporter sur un savant Maronite de la famille des Assémani célèbres depuis un siècle par leurs travaux sur la langue et la littérature syriaques : son heureux rival était Antoine Assémani, scribe pour la langue syriaque à la Bibliothèque du Vatican et professeur de langue arabe au collége de la Propagande (1). Il existe en témoignage du résultat de ce concours, demeuré glorieux pour Heuschling, le certificat qui lui fut délivré par le recteur de l'Archigymnase Romain au nom du collége des avocats de la cour consistoriale, Ch. A. Constantini (2); nous ne croyons pas superflu de rapporter ici textuellement les termes dans lesquels était conçue cette attestation si honorable pour notre compatriote (3) :

---

(1) La même chaire à l'Université romaine de la Sapience est occupée aujourd'hui par le savant abbé André Molza, qui est en même temps un des conservateurs à la Vaticane.

(2) *Carolus Aloysius* CONSTANTINUS Sacræ Consistorialis Aulæ Advocatus, et Romani Archigymnasii Rector deputatus. — Contresigné : *Marius Tuttopetto a Secretis.*

(3) Nous devons la communication de la minute de ce document au neveu du savant qu'il concerne, M. Xavier HEUSCHLING, chef de la division de statistique générale au ministère de l'intérieur, bien connu par ses vastes et consciencieuses publications. Nous en avons reproduit le texte entier, tandis qu'Etienne Heuschling n'en a inséré qu'un extrait dans l'autographe cité.

« Universis et singulis præsentes literas nostras inspecturis fidem facimus, atque testamur Cl. D. Stephanum Heuschlingium Luxemburgensem in concursu habito die 22 julii labentis anni corum E^{mo} et R^{mo} D^{no} card. Boncompagni a Secretis Status Sanctissimi Domini Nostri Pii Papæ VI. E^{mo} et R^{mo} D^{no} card. Camerario adversa valetudine detento suffecto, et coram Ill^{mis} et R^{mis} DD. sacræ consistorialis Aulæ Advocatis adeo peritum linguæ caldaico syræ sese tribus electis peritis examinatoribus exhibuisse, ut inspectis cœteris quibus pollet, scientiæ et probitatis requisitis, judicio primum Examinatorum, dignus renuntiatus fuerit cathedra sive lectura ejusdem linguæ, tunc in nostro archigymnasio vacante; deinde vero, ejusdem cathedræ professor designatus fuerit per pluralitatem suffragiorum, in secreto scrutinio, ab E^{mno} et R^{mo} D^{no} et Ill^{mis} et R^{mis} viris supradictis : licet obtento omnium suffragiorum concursu, ejusdem cathedræ possessio decreta fuerit Cl. viro Antonio Assemanni (sic) Syro-Maronitæ, scriptori supradictæ Linguæ in Bibliotheca Vaticana, et Linguæ Arabicæ Professori in U. Collegio Urbano de Propaganda Fide. In quorum fidem præsentes Literas subscripsimus, et magno Collegii Nostri sigillo muniri curavimus (1). Datum ex Aula Magna Romanæ Sapientiæ quarto kalendas ja-

(1) Le sceau de la Sapience porte la figure de St. Ives ou Ivo, entourée de cette légende : *Collegium sacræ Aulæ consistorialis advocatorum.*

nuarii anno a Nativitate SS^{mi} Domini Nostri Jesu Christi MDCCLXXXIX. »

Etienne Heuschling nous apprend lui-même que, pour le retenir à Rome, on lui avait promis la première chaire qui viendrait à vaquer et une place de *Scrittore della Biblioteca Vaticana.* Cependant cette perspective ne put le décider à rester beaucoup plus longtemps en Italie (1) : il regagna la Belgique, et c'est après la réintégration des cinq facultés de l'Université à Louvain, dans le courant de l'année 1790, qu'il fut mis en possession de la chaire de langue hébraïque au collége des Trois-Langues. Il n'occupa cette chaire que peu d'années, à cause des événements qui ébranlèrent ou détruisirent toutes les institutions publiques en Belgique. Nous ne savons s'il quitta Louvain au moment de la première invasion française ou seulement à l'époque de la dispersion totale de l'Université en octobre 1797. Mais, en tout cas, nous devons observer que Heuschling avait rapporté de l'Italie, pour l'accomplissement de sa charge, une variété et une étendue de connaissances philologiques que n'avaient point possédées depuis deux siècles ses prédécesseurs dans la même chaire. Vers le temps où l'étude du syriaque était en vogue aux Universités d'Allemagne, où J. D. Michaelis réimprimait le

(1) Heuschling demeura membre associé de l'Académie théologique de la Sapience.

lexique de Castell, où Kirsch et Bruns publiaient à Goettingue le texte de la chronique de Bar-Hebræus, Et. Heuschling allait communiquer à la Belgique les éléments fondamentaux d'une étude qui est d'un si grand secours pour la philologie sacrée et l'histoire du christianisme : mais l'approche des plus mauvais jours de la révolution ne lui permit pas d'atteindre à cet égard quelque résultat.

Nous n'abandonnerons pas Heuschling à ce moment de sa carrière, alors que la force des choses l'arracha des fonctions publiques qu'il remplissait à Louvain : pour bien juger l'activité d'un des hommes qui ont appartenu à l'ancienne Université au double titre d'élève et de maître, il est indispensable de le suivre dans la retraite studieuse qu'il s'était faite et ensuite dans quelques charges qui le ramenèrent à plusieurs reprises à la vie publique.

Etienne Heuschling était gradué dans toutes les facultés, sauf la médecine; il s'appliqua toujours à entretenir ou à augmenter les connaissances spéciales qu'il avait acquises dans les meilleures années de ses études académiques, et il fut appelé à différents emplois en raison de l'espèce d'universalité qui distinguait son savoir. Déjà nous le voyons, après l'incorporation de la Belgique à la France, membre du jury d'instruction publique formé l'an V à Bruxelles; un peu plus tard, il entre à l'Ecole centrale du département de la Dyle comme professeur de grammaire générale. Le goût qu'il

avait toujours montré pour l'étude des langues rend raison de la distinction qui lui fut accordée en cette circonstance : Heuschling parlait, dit-on, quatorze langues; il en avait appris plusieurs en fort peu de temps, et il avait montré autant d'habileté dans le déchiffrement des alphabets que de facilité pour l'étude scientifique des grammaires. Il existe une pièce imprimée d'après laquelle on peut juger l'étendue des recherches qu'il prenait pour matière de ses observations et pour fondement de ses théories : c'est le *Discours d'ouverture de la classe de grammaire générale*, dans l'école centrale, le 17 vendémiaire an VIII, par E. Heuschling, professeur de la même classe (1). On reconnaît dans ce Discours de Heuschling la tendance de son esprit à généraliser les faits spéciaux fournis par la science positive de la linguistique, à faire prédominer un point de vue philosophique dans l'étude raisonnée des lois de la grammaire considérées à la fois dans les langues anciennes et modernes ; on aperçoit qu'il n'avait négligé aucune peine pour rassembler tous les éléments d'une étude systématique du langage, à une époque où n'avait paru aucun des ouvrages fondamentaux sur cette matière, à l'exception des *Vocabulaires* de Pallas (2). Les vues de Heuschling peuvent être quelquefois exclusives,

(1) 12 pages in-12°, sans nom d'imprimeur et sans titre particulier.
(2) Publiés pour la première fois à Pétersbourg en 1787—89.

et ses rapprochements hasardés; mais il n'en pouvait être autrement en l'absence d'idées universellement reçues sur le partage des langues en groupes et en familles, avant l'institution des méthodes plus rigoureuses dans l'investigation des racines et la comparaison des mots. Heuschling a du moins le mérite d'avoir deviné les travaux de notre temps qui ont préparé la démonstration de l'unité primitive du langage humain. Si nous rapportons ici quelques passages du Discours cité, c'est non seulement pour constater les principes que Heuschling cherchait à établir en linguistique, mais encore pour signaler les vues générales qu'il prétendait faire prévaloir dans cette science d'accord avec le mouvement des études philosophiques.

Nous citerons d'abord le préambule du Discours, dans lequel Heuschling expose en général son dessein :

« Tout est lié dans l'univers. Il existe un rapport bien étendu, bien sensible, vraiment admirable entre toutes les langues de tous les peuples de la terre. Ce rapport est nécessaire; il est incontestable. Ces grandes vérités, ainsi que toutes celles dont la grammaire universelle se nourrit; sur lesquelles elle établit ses théories, elle fonde sa doctrine ; comment parvenir à les démontrer, à les rendre palpables? en suivant les inspirations du génie créateur des sciences, l'esprit d'observation : en recueillant les faits, en multipliant les expériences, en poussant nos recherches en ce genre, aussi loin qu'elles peuvent aller; en ramassant les matériaux les plus pro-

pres à construire un édifice durable et majestueux : en un mot, en perfectionnant la *glossologie*, c'est-à-dire, la connaissance positive et raisonnée des langues. Il s'agit de nous emparer successivement de tous les idiomes répandus sur notre globe; de les analyser, de les comparer. Les conséquences immédiates, qui résulteront naturellement de cet examen et de cette comparaison, formeront autant de principes solides, féconds, lumineux, inébranlables. C'est là la route que tant de grands hommes nous ont indiquée depuis longtemps, que tant de beaux génies nous ont déjà frayée, et que doit suivre l'homme qui, par état et par goût, consacre ses veilles à cette sorte d'étude, de méditations; méditations qui ont pour objet l'apanage le plus noble, le plus magnifique de notre espèce, son caractère distinctif le plus glorieux, la parole, que nous devons regarder comme une partie essentielle, comme *un organe de la philosophie* (1). »

L'auteur du Discours fait ensuite part à son auditoire d'une première difficulté qui s'opposera en apparence aux recherches synthétiques de grammaire dont il a indiqué la nature dans son exorde : le phénomène extraordinaire, étonnant, qui devrait éloigner le philologue du but proposé, la découverte de lois identiques dans l'organisme de toutes les langues, c'est l'idiome mono-

(1) Le discours porte cette épigraphe grecque en lettres latines : *Kai organa de philosophias* LOGOS, etc. (Jul. Polluc. ONOMAST IV, 6. 40.)

syllabique des Chinois avec son écriture riche de quatre-vingt mille caractères qu'ils ont ramenés eux-mêmes à deux cent quatorze clefs : « Voilà donc, disait Heuschling, un problème des plus piquants, de savoir s'il est possible de découvrir quelque conformité, quelque ressemblance entre nos langues d'Europe et d'Asie, et la langue de ce peuple fameux, peuple unique à tant d'égards. Essayons de tracer une esquisse abrégée de la solution de cet intéressant problème, en faisant voir que le Chinois est d'accord avec les autres langues connues, dans sa grammaire, son écriture et ses mots.»

Puis, Heuschling s'attache à déterminer par quelles opérations on parviendrait à comparer aux thèmes monosyllabiques du chinois la forme primitive des racines polysyllabiques de la plupart des langues, en d'autres termes le radical dépouillé de tout accessoire et envisagé dans sa simplicité originaire : il indique par quelques exemples le genre d'analogie qu'il prétend exister entre la langue chinoise et toutes les autres. En outre Heuschling considère tour à tour les lois des diverses parties du discours et la manière d'assembler les idées, et il examine sous ces différents rapports comment la nation chinoise « se conforme aux principes généraux et immuable du langage ainsi que les autres peuples, malgré qu'elle semble faire une classe à part » : c'est ce nouveau point de vue qui « continuera, dit-il, de nous faire jouir du spectacle brillant d'une ravissante harmonie. »

Cependant, Heuschling a plutôt émis à cet égard des espérances et des vœux, qu'il n'a établi et prouvé des faits de linguistique. Les analogies partielles qu'il a signalées ne pouvaient mener à la conclusion d'unité originelle qu'il invoquait sans cesse; les difficultés étaient en réalité si nombreuses et si compliquées que la synglosse, malgré ses progrès, n'est point encore parvenue à reconnaître avec assurance l'origine et les affinités de la langue antique du céleste empire (1). Des rapprochements de syllabes prises dans le vocabulaire d'une foule de langues avec des monosyllabes chinois n'ont encore fait obtenir à personne quelque résultat sérieux et durable : il importait, au contraire, de bien préciser la prépondérance de la partie syntactique de la grammaire dans le chinois, pour préparer les dernières investigations de la philologie.

Heuschling n'avait pas été heureux dans son choix en s'escrimant exclusivement dans une première leçon contre quelques termes de la langue chinoise, et il n'avait dans tout cela à recueillir d'autre avantage que celui de la nouveauté d'une pareille entreprise; il eût mieux réussi à s'attaquer aux affinités des langues grec-

(1) La question d'origine n'a point été abordée par un des hommes de notre temps qui ait porté le plus de lumière dans la philosophie du langage, M. G. De Humboldt, dans sa *Lettre* célèbre à M. Abel-Rémusat, sur la nature des formes grammaticales en général et sur le génie de la langue chinoise en particulier. (Paris, 1827, in-8o.)

que et latine avec les langues germaniques, affinités qui furent éclaircies peu après par des travaux solides de ses contemporains, surtout en Allemagne. Au moins, Heuschling avait-il entrevu l'application de recherches vraiment scientifiques à la comparaison des langues de toutes les familles, et il a pu dire en terminant ses études tirées du vocabulaire chinois :

« Un travail semblable à celui dont je viens de vous présenter une ébauche très-imparfaite, appliqué aux langues indiennes, tartares, celtiques, et ainsi de suite, nous donnera les mêmes résultats, et des résultats d'autant plus satisfaisants, que nous seront rompus davantage à cet exercice. Il nous convaincra toujours par de nouvelles preuves de fait, que le langage est essentiellement le même partout; que toutes les grammaires se tiennent comme par la main; que le même esprit fit naître et anime toutes les langues. »

On nous saura gré, nous l'espérons, de reproduire encore ici la péroraison consacrée par Heuschling à la louange de l'Harmonie, qu'il contemple dans le langage, dans l'univers, dans les sphères célestes, dans l'homme et dans la société; on ne verra pas sans quelque sentiment de curiosité et de surprise l'homélie de Heuschling en l'honneur de la nouvelle déesse qui préside à la *grammaire générale* et à la législation révolutionnaire :

« L'harmonie règne donc aussi dans cette partie de
» la nature. O harmonie, fille aînée de l'Éternel, di-

» vine émanation de son essence ineffable... Salut... !
» Souveraine toute-puissante de myriades de mondes,
» chaîne d'or, qui unis les cieux avec la terre, salut... !
» toi qui présidas aux œuvres du Créateur, qui réglas la
» course d'innombrables soleils, auguste conserva-
» trice des êtres ! Heureux, trois fois heureux le mor-
» tel qui a des yeux pour te voir, des oreilles pour t'en-
» tendre, un cœur pour t'adorer, une âme pour jouir
» des délicieuses extases, qui naissent de la contem-
» plation de tes charmes immortels. Toi qui formes le
» premier besoin et le premier lien de l'humanité ; toi,
» la mère des vertus, sois propice aux cœurs droits :
» que tes mystères leur soient révélés ! que leurs idées,
» leurs sentiments, leurs actions, leurs habitudes,
» leurs ouvrages, leur vie et leur mort soient dignes
» de toi, dignes de la sagesse, dignes de leurs hautes
» destinées. Toi, qui fondes les sociétés, affermis la ré-
» publique française, rends-la fortunée par la paix,
» autant qu'elle est formidable et glorieuse par la
» guerre : que toutes ses institutions soient l'expres-
» sion fidèle de tes lois ! »

Vive la république !

Heuschling avait passé les années les plus funestes de la révolution française dans des fonctions qui l'arrachaient aux luttes politiques, au milieu de travaux qui lui permettaient d'attendre avec patience et avec calme la fin des bouleversements et des orages dont la Bel-

gique avait retenti. Il eut le bonheur d'être apprécié par quelques hommes d'ordre qui usaient de leur influence auprès des représentants du nouveau pouvoir, afin de maintenir et de multiplier les moyens d'instruction. L'an VII Heuschling fut compris par l'administration du département de la Dyle au nombre des personnes destinées à former le noyau d'une société libre des arts, des sciences et des lettres, près ladite administration : on sait que cette société peut être considérée comme un des fondements de la nouvelle académie de Bruxelles, réorganisée par arrêté royal du 3 juillet 1816. Heuschling se trouva dès lors associé à beaucoup d'hommes qui se sont fait ensuite un nom dans la science ; Lesbroussart père, Van Mons, Laserna de Santander, le baron de Poederlé, le vicomte de Nieuport, Plasschaert (1), Van Hulthem, Van Hooghten, Jacquelart, Gendebien, Dotrenge, L. P. Rouillé (2) et d'autres. Plusieurs de ceux que Heuschling eut alors pour confrères rentrèrent en même temps que lui dans l'enseignement universitaire sous l'empire et sous le régime hollandais.

Quand le gouvernement français eut joint en 1806 une école de droit aux autres facultés composant l'Aca-

---

(1) V. les *Vies de quelques Belges*, par F. Van Hulst. Liége, 1842.

(2) Sur la vie de ce littérateur, qui mourut professeur émérite à l'Univ. de Liége, voir la notice de F. Van Hulst, dans la *Revue de Liége*, t. I, novembre 1844, p. 625—62.

démie de Bruxelles, Heuschling qui était gradué en droit en fit partie comme suppléant; il avait pour collègues dans cette faculté Michel-Joseph Van Gobbelschroy, ancien professeur de Louvain, Bertrand Cahuac, Jean J. P. Tarte, J. G. Van Hoogten, X. Jacquelart, auxquels fut adjoint en 1810 Jean Gérard Ernst. Heuschling ne paraît pas avoir exercé souvent ses fonctions de suppléant; mais il continua à s'adonner courageusement à l'étude simultanée de plusieurs sciences (1).

Lorsque le roi Guillaume Ier institua en 1817 les trois Universités des provinces méridionales des Pays-Bas, il nomma Etienne Heuschling à une chaire de la faculté de philosophie à l'Université de Louvain, en même temps que les anciens professeurs Sentelet et Jacquelart à des chaires de sciences et de droit (2). Heuschling revint avec prédilection à ses premières études, en acceptant un double enseignement philosophique et littéraire; la grammaire des langues orientales devait y avoir une large place, comme on en pourra juger par l'extrait suivant du premier programme de l'Université royale, publié en octobre 1817 (3):

---

(1) Heuschling était membre de la société de jurisprudence de Bruxelles.

(2) Voir sur la carrière de Sentelet la note étendue de Gérard dans les *Mém.* de Rap. de Berg, t. II, p. 36—37.

(3) *Etat de l'enseignement supérieur en Belgique*, rapport de M. Nothomb. Brux 1844, t. Ier, p. 330 : Prælectiones ordinis philosophorum.

« Heuschling, per hunc annum dictabit *Positiones elementares juris naturæ*, ex ontologia et psychologia depromptas, etc. Interpretabitur, quidquid in scriptis *Aristotelis ad Logic. Dialect.* et *Metaphys.* proprius spectat; porro exponet aliquot *Tragœdias Sophoclis et Euripidis;* tum præmissis necessariis institutionibus in *linguam hebr., syriac., caldaïc. et arab.*, explicabit libros *Genes.* et *Psalmos* aliquot; item (cald.) *Daniel* et *Esram;* porro (syriac.) *N. Test.* et *Carmina* Æphrem syri; tum (arab.) *Adagia Arabica, Fabulas Lokmanni* et partem *Alcorani*, diebus Jovis, Veneris et Saturni, h. XI. »

Si Heuschling n'a point trouvé à la nouvelle Université de Louvain de nombreux auditeurs pour toutes ces branches d'enseignement, il faut l'attribuer en partie à l'état naissant de cette institution, en partie à la faveur beaucoup plus grande dont jouissaient dans l'opinion les leçons de philologie classique données en vue des cours d'humanités, en partie aussi à l'exposition un peu confuse du penseur qui aimait à mêler des vues philosophiques à l'exposé élémentaire de toute science. Le cours de droit naturel, donné par Heuschling, se bornait à la dictée d'axiomes numérotés qu'il expliquait brièvement; nous avons sous les yeux la partie du cours tirée de l'ontologie, et il ne nous semble pas superflu d'en citer comme spécimen les premiers aphorismes précédés d'une épigraphe grecque :

« Ἐν δυάδι ἀρχὴ τοῦ νόμουκαὶ τοῦ δικαίου καὶ τοῦ δέοντος.

« 1. Percipis seu deprehendis rem aut ens; res ista aut ens istud existit ibi seu respectu tui.

» 2. Res *existens* precise qua talis, dicitur existentia rei.

» 3. Existentia rei et res cujus est existentia, correlata atque connexa sunt in summo gradu.

» 4. Hinc Lex, et ex Lege Jus, et ex Jure debitum, necessitudo existentiæ rei. »

Heuschling ne persévéra point longtemps dans la carrière active que sa dignité académique ouvrait devant lui : au bout de trois ans environ, il résigna cette dignité et quitta Louvain (1), pour reprendre à Bruxelles dans la solitude ses occupations favorites. « Vétéran de l'enseignement universitaire », comme il s'appelait volontiers lui-même, Heuschling qui avait eu à l'Université de Louvain le titre de professeur ordinaire obtint du gouvernement une pension de 1500 florins qui, jointe à son patrimoine, le mit à l'abri de toute gêne. Cependant, l'isolement ne permit pas à Heuschling de tirer

(1) Après le départ de Heuschling, l'enseignement de l'hébreu fut quelque temps suspendu à Louvain; mais, lorsque l'arrêté royal qui créait le Collége philosophique eut désigné la littérature hébraïque parmi les matières de l'enseignement (art. 2), un cours d'hébreu fut organisé par un professeur de la faculté de philosophie à l'Université, M. G. J. BEKKER, qui publia à cette occasion une grammaire élémentaire destinée exclusivement à l'usage des élèves : *Rudimenta linguæ hebraicæ ad usum alumnorum coll. philos.* (Louvain, 1826, 168 p. in-8°). A partir de l'an 1829, les leçons d'hébreu cessèrent de nouveau à Louvain, jusqu'à l'installation de l'Université catholique.



parti des connaissances qu'il avait amassées pendant de longues années avec un labeur infatigable : voulant trop embrasser dans ses études journalières, il ne lui fut pas donné d'atteindre un but déterminé avec un autre fruit que la satisfaction d'avoir exercé noblement jusqu'au bout de son existence ses forces intellectuelles. S'il n'a pu se rendre utile plus longtemps dans l'enseignement supérieur, s'il n'a point laissé quelque ouvrage marquant comme le résultat principal de ses patientes investigations, il a eu en cela le sort d'un grand nombre d'esprits indépendants et originaux que l'histoire des lettres nous montre jetés par les événements hors de la voie où ils étaient appelés à rendre de véritables services. D'ailleurs, il faut tenir compte des malheurs domestiques qui ont pu réagir sur le caractère d'Etienne Heuschling (1), en le séquestrant de la société, en l'isolant des membres même de sa propre famille, en le poussant à une vie solitaire et rêveuse où venait s'absorber la meilleure activité de sôn esprit : devenu depuis longtemps indifférent aux relations scientifiques qu'il avait nouées naguère, il avait laissé se disperser peu à peu la bibliothèque qui avait servi aux travaux de toute sa vie, et, réduit à des soins mercenaires, il s'était dépouillé sans prévoyance d'une assez bonne partie de ses ressources personnelles. C'est le 29 août 1847 qu'Etienne Heuschling est mort à Bruxelles, à l'âge de

(1) Il avait épousé le 14 ventôse an VI, Catherine Vandersanden, de Bruxelles, dont il eut deux enfants mâles, Charles et Romain, décédés en bas-âge, et qui ne leur survécut pas longtemps.

85 ans (1), après avoir repris dans les jours de sa dernière maladie toute l'ardeur et tout l'enthousiasme de la jeunesse au sujet des études qui avaient été sa première passion.

Nous n'avons pu découvrir ce que sont devenus la plupart des manuscrits, fruit des longs travaux de Heuschling : il en aurait, selon toute apparence, disposé de son vivant. Nous n'avons quelques renseignements que sur des traités philosophiques dont il avait donné le manuscrit à l'un de ses neveux, M. Joseph Heuschling (2), décédé à Bruxelles le 26 novembre 1836. Ces traités sont tombés depuis lors en la possession d'un autre de ses neveux, frère de feu Joseph, M. Xavier Heuschling, qui a bien voulu nous en communiquer les titres :

1° *Examen analytique de l'ouvrage intitulé : La Logique ou les premiers développements de l'art de penser par l'abbé de Condillac ;* 94 pages in-4°, chargées de notes, d'une écriture très-compacte.

2° *Examen anal. et critique, etc.*, comme ci-dessus ; 218 pages in-folio, d'une écriture également très-serrée.

3° *Positiones elementares philosophiæ theoreticæ ;* cahier in-folio.

Le second de ces manuscrits qui paraît le plus impor-

---

(1) Une notice nécrologique a été insérée dans l'*Indépendance belge* peu de jours après, et elle a été reproduite en grande partie dans le *Journal de l'instruction publique*, IIIe année, 3e livr., sept. 1847, p. 216.

(2) J. Heuschling, docteur en philosophie et lettres, attaché au cabinet du Roi, fut professeur de philosophie au Musée des sciences et belles-lettres de Bruxelles jusqu'en 1834 en remplacement de M. Van de Weyer.

tant est le développement du premier : c'est un traité *ex professo* contre la philosophie empirique et sensualiste, et plus spécialement une réfutation raisonnée de la logique de Condillac ; c'est avec raison que son possesseur actuel le destine à la publicité.

Nous dirons, en terminant cette courte notice sur la personne d'Etienne Heuschling, qu'il a donné l'exemple d'une volonté forte qui persévère dans la poursuite d'un même but malgré un grand nombre d'obstacles extérieurs : il avait fait preuve d'un esprit heureusement doué, d'une grande force de mémoire, d'une rare puissance de réflexion et de combinaison des idées; mais il lui a manqué peut-être un certain ordre dans ses travaux, une certaine précision dans ses recherches, et, faute d'un juste calcul de son temps et de ses forces, tant de précieuses facultés qu'il avait en partage n'ont pas été appliquées par lui à la réalisation d'œuvres utiles et durables que l'on puisse compter parmi les souvenirs et les exemples de la génération qui a précédé la nôtre. Au moins, peut-on dire avec assurance qu'Etienne Heuschling, qui avait vécu en partie dans l'autre siècle, a porté dans le siècle présent ce qu'il avait recueilli de bonnes traditions au sein de nos anciennes écoles, et qu'au milieu des événements qui ont remué toutes les classes de la société à travers l'Europe civilisée, il a su conserver comme un culte intérieur et comme un bien inaliénable l'amour de la science qu'il avait puisé dès son enfance dans notre éducation nationale.

FIN.

115

116